

388w6.

VILLE DE LILLE

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 12 novembre 2001.

La séance est ouverte à 17 heures 10 sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Maire de Lille.

Madame le Maire - Je vais demander à Monsieur PECHARMAN de bien vouloir procéder à l'appel.

(Monsieur PERCHARMAN procède à l'appel nominal)

Présents : Mmes AUBRY, BAERT, M. BERNARD, Mmes BOCQUET, BOUCHART, M. CACHEUX, Mmes CAPON, CARLIER, M. CHARLES, Mme COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes CULLEN, DA SILVA, DAVAL, MM. DECOCQ, de SAINTIGNON, Mme DESWARTE, M. DURAND, Mme ESCANDE, M. FALISE, Mmes FILLEUL, FOLENS, M. FREMAUX, Mmes GEORGET, GLEIZER, M. HANNA, Mme HENAUT, M. KANNER, Mme KECHEMIR, MM. LABBEE, LENGLET, LESERRE, Mmes MAHIEU, MALLEVILLE, M. MARCHAND, Mme MERLIN, MM. MUTEZ, ORIOL, PARGNEAUX, PECHARMAN, Mme PHEULPIN-COQUEL, M. PLANCKE, Mme POLIAUTRE, M. QUIQUET, Mme REDLICH, MM. RICHIR, ROMAN, Mmes ROUGERIE, ROUGERIE-GIRARDIN, M. SANTRÉ, Mme STANIEC, MM. SULMAN, TOSTAIN, Mme VERBRUGGHE, M. VICOT.

Excusés : M. DEGREVE, Mme DEMESSINE, MM. MAUROY (pouvoir), MOREAU (pouvoir), SAVOYE (pouvoir), SINAGRA (pouvoir).

Je vous remercie.

Nous allons ouvrir ce Conseil Municipal qui est essentiellement un Conseil de gestion, ce qui ne signifie pas qu'il n'est pas important.

J'aurais tout d'abord une pensée toute particulière pour Ariane CAPON puisque sa maman, Marie-Thérèse CAPON, est décédée le 27 septembre, et lui renouveler à la fois mes sincères condoléances et celles de l'ensemble du Conseil Municipal, en sachant combien Madame CAPON a été touchée par des drames personnels, nombreux ces derniers mois, et qu'elle a toujours assumés avec un grand courage.

Nous avons aussi de bonnes nouvelles, évidemment, d'un tout autre ordre.

Patrick KANNER a été élu Premier Vice-Président de la Conférence Permanente des Caisses de Crédit Municipal, comme il avait été réélu en son temps Président de l'UNCCAS. L'action qu'il mène ici au Crédit Municipal mais aussi la Vice-Présidence qui était la sienne dans l'Assemblée Générale ont conduit tout naturellement à cette élection. Je tiens à lui souhaiter bonne chance dans cette nouvelle mission qui allie d'ailleurs à la fois un développement économique et une fonction à vocation sociale de ces établissements tout à fait particuliers.

Féliciter aussi Pierre-Marie LEBRUN, un des très hauts fonctionnaires de notre Ville, qui vient d'être réélu Président de la Caisse d'Allocations Familiales de Lille. Chacun sait le rôle de la C.A.F. en général et à Lille en particulier puisque nous travaillons en relations parfaites avec la C.A.F. et avec le Conseil Général dans beaucoup de cas. Je voudrais, là aussi, l'en féliciter, comme je pense, tous nos collègues du Conseil Municipal.

Je voudrais revenir bien évidemment sur les élections sénatoriales du 23 septembre et excuser tout d'abord, l'absence de Pierre MAUROY qui est aujourd'hui à l'étranger. Nous avons appris avec plaisir l'élection de deux membres de notre Conseil, d'abord, notre Maire Honoraire, Monsieur Pierre MAUROY, qui conduisait la liste du Parti Socialiste et des Verts. Dans le cadre de ce second

.../...

mandat de Sénateur, Pierre MAUROY aura évidemment l'occasion de défendre son souhait de voir mise en œuvre une réforme de la Haute Assemblée pour laquelle il milite depuis longtemps. Il s'est beaucoup exprimé sur ce sujet. Ce n'est pas le lieu de le faire ici mais je voulais, en votre nom et en mon nom personnel, lui adresser nos chaleureuses félicitations.

Notre collègue, Michelle DEMESSINE qui, elle aussi, a été réélue, retrouvant ainsi un siège qu'elle avait obtenu en 1992, puis abandonné par la suite en raison de son entrée au Gouvernement. Nous la félicitons également. Elle a, vous le savez, quitté ses fonctions de Secrétaire d'Etat au Tourisme. C'est l'occasion pour moi de saluer le travail formidable qu'elle a accompli en la matière, notamment en faveur du tourisme social. Je voudrais rappeler l'extension des chèques vacances aux petites et moyennes entreprises, la rénovation des villages vacances à caractère social, la création de bourses solidarité vacances pour les personnes défavorisées, dont d'ailleurs beaucoup d'habitants de notre ville ont bénéficié. Toutes ces actions ont poursuivi le même objectif qu'elle avait fixé à son arrivée, le droit aux vacances pour tous.

Et puis, l'une de ses dernières missions avant de quitter son Ministère a été de signer le décret qui classe notre ville en station touristique. Cela me donne l'occasion de faire ce lien avec cette bonne nouvelle pour notre ville. Je rappelle que Pierre MAUROY avait entrepris, dès 1994, les démarches nécessaires à ce classement en station touristique.

Il a fallu sept ans de procédures pour que l'ensemble des efforts réalisés par la Ville et ce qu'est devenue notre ville soient reconnus aujourd'hui. Je voudrais saluer le travail qui avait été mené par Madame Véronique DAVIDT qui a non seulement porté ce dossier mais qui a aussi fait en sorte que notre ville devienne aujourd'hui une grande ville touristique. Madame DAVIDT, qui était l'élue en charge du tourisme précédemment, a porté ce dossier de Lille station touristique.

Le Conseil d'Etat a enfin émis un avis favorable. Cela faisait plus d'un an et demi qu'il avait le dossier. Il a voulu refaire un certain nombre d'études ce qui est bien évidemment tout à fait légitime. Ce décret a été finalement signé à la sortie du Conseil d'Etat par Michelle DEMESSINE.

Je voudrais vous rappeler que le classement en ville touristique n'est pas aisé puisqu'il faut l'avis technique de cinq Ministres et de plusieurs commissions techniques, d'experts d'ailleurs totalement indépendants, qui traitent à la fois des problèmes comme ceux de la qualité de l'eau, de l'air, dans une ville, jusqu'à l'accueil au niveau hôtelier, au niveau culturel, à sa capacité et à la réalité du tourisme dans la ville. C'est donc un dossier particulièrement compliqué.

Je souhaiterais d'ailleurs vous dire que Bordeaux a été classée ville touristique en 1989 et que, pendant dix ans, aucune ville n'a été classée. Il a fallu attendre 2000 pour que Mulhouse soit classée ville touristique et 2001, Lille. Ce n'est donc pas un petit travail que cette reconnaissance et je pense que les chiffres du tourisme à Lille aujourd'hui sont éloquentes. A l'Office du Tourisme, que je souhaite saluer pour le grand professionnalisme dont il fait preuve et qui a été un élément majeur dans notre dossier, les sollicitations ont augmenté de 150% entre 1997 et 2000. En particulier le minibus touristique a accueilli 235 000 personnes en 2000. C'est donc un vrai succès.

La fréquentation hôtelière est en constante progression depuis trois ans : 770 000 nuitées en 2000. Nous sommes d'ailleurs heureux de voir plusieurs projets d'hôtels ; quelques uns ont été inaugurés, d'autres sont actuellement en cours de construction, car nous en avons bien besoin. Ce n'est pas la Présidente de Lille Grand Palais, Dorothee DA SILVA qui me démentira. Lille Grand Palais qui a accueilli plus de 920 000 visiteurs en 2000, et nos trois musées, 260 000 visiteurs.

Ce sont quelques-uns des éléments qui ont finalement conduit à cette reconnaissance et à ce label de ville touristique.

.../...

Je voudrais dire, pour ceux qui ne le savent pas, que même si nos voisins et amis belges restent très bien placés parmi les touristes, ils ont été dépassés par les touristes britanniques en 2000, suivis de très près par les Néerlandais et les Allemands, puis les Espagnols, les Italiens. Mais ce qui est nouveau depuis deux-trois ans à Lille, et notamment ces deux dernières années, ce sont les visiteurs de nationalité américaine, canadienne, australienne et néo-zélandaise qui sont significatifs dans les sollicitations auprès de l'Office du Tourisme.

Ce classement en station de tourisme est pour nous important. Aujourd'hui, Pierre MAUROY est absent mais je voudrais dire que c'est une reconnaissance large de l'ensemble du travail réalisé dans cette ville. Qui aurait pu penser, il y a dix ans, que cette ville serait ville touristique ?

Et puis ceci procure bien évidemment un certain nombre d'avantages spécifiques, par exemple, la possibilité pour l'Office de Tourisme de bénéficier de la totalité du produit de la taxe de séjour et du statut d'établissement public à caractère industriel et commercial. Nous pouvons donc dorénavant constituer un EPIC.

Vous savez aussi que le statut de ville touristique nous permet de demander l'autorisation d'implanter un casino, ce qui n'est possible que dans les stations touristiques thermales, climatiques ou balnéaires. Le classement de la ville en station de tourisme ne permet pas automatiquement d'ouvrir un casino mais, si nous décidions de le faire, nous pourrions déposer un dossier auprès du Ministère de l'Intérieur.

Ce label permet aussi aux magasins et aux commerces d'ouvrir le dimanche. Nous aurons sans doute ce débat. Je redis ici mon opinion qui n'est pour l'instant qu'une opinion personnelle. Alors que les commerces alimentaires, comme vous le savez, ont le droit d'ouvrir le dimanche, ils peuvent le faire de par la loi et le Code du Travail, les commerces non alimentaires n'ont pas cette opportunité, sauf justement lorsqu'on est ville touristique. Pour ma part, je suis très réservée par rapport à l'ouverture des commerces le dimanche car nous savons bien que c'est une concurrence extrêmement forte qui va à l'encontre du petit commerce et de l'artisanat.

Il y a sans doute d'autres raisons philosophiques, je ne parle pas de raisons religieuses mais par exemple l'idée qu'on peut peut-être arrêter un jour dans la semaine de consommer et avoir d'autres types d'activités que la consommation. En tout cas, c'est ma position et nous aurons ce débat certainement. Personnellement, je ne suis pas favorable à l'ouverture des commerces le dimanche. Nous savons bien qu'un couple par exemple avec un employé ne peut pas travailler sept jours sur sept et que les grandes surfaces, elles, par le roulement de leur personnel, peuvent tout à fait y arriver.

Pour ceux qui s'intéressent à ce sujet je rappelle que le service d'études de la Banque de France a mené une très bonne étude il y a trois ans. Elle explique que l'ouverture des commerces le dimanche aurait pour effet une réduction du nombre d'emplois car ceci tuerait un grand nombre d'emplois dans le petit commerce, alors même que, globalement, le pouvoir d'achat ne s'étend pas avec le nombre de jours d'ouverture. Bien évidemment, on consomme le même argent, simplement, on va plutôt par transfert vers le grand commerce qui lui, par la précarité de certains emplois, peut s'en sortir.

Donc, pour de multiples raisons, il me semble que la ville de Lille, qui est aujourd'hui une ville qui, quartier après quartier, fait revenir et fait revivre le commerce et l'artisanat, se doit, non pas de le protéger, mais tout simplement de le laisser vivre.

Mais j'imagine que nous aurons le temps et l'occasion de rediscuter de tout cela. Le dernier point important pour nous c'est bien évidemment un élément de promotion, ce label de ville touristique sera porté par Martine FILLEUL qui poursuivra ce nouveau développement touristique. Nous en avons parlé récemment et notamment sur les objectifs qu'elle porte avec l'Office du Tourisme, en

.../...

particulier la perspective de 2004. D'ailleurs, elle traite déjà cette partie très importante que seront le tourisme et 2004, une nouvelle opportunité pour notre ville. Nous savons là que le tourisme est en de bonnes mains et que ce label va pouvoir conforter encore notre action.

Je souhaite maintenant vous dire un mot du premier atelier urbain de proximité qui a eu lieu à Wazemmes. Vous vous rappelez que la Majorité municipale avait annoncé de nouvelles formes de concertation, de consultation et de participation des habitants. Tout d'abord, des forums citoyens qui auront lieu dans chaque quartier. Le premier portera sur les espaces publics. Les dates viennent d'être définies. Ils permettront aux habitants, à partir d'un bilan, d'un diagnostic sur les espaces publics par quartier, de s'exprimer sur les priorités dans chaque quartier. Ces forums se tiendront à partir de la fin de ce mois sous la responsabilité des Présidents de Conseils de Quartiers.

De la même manière, nous nous sommes engagés à mettre en place un atelier urbain de proximité à chaque fois que nous déciderons un grand aménagement public, une place, une grande avenue, un square ou la construction d'une nouvelle structure, cela peut être une école, cela peut être une structure sportive ou une structure culturelle.

Le premier atelier urbain de proximité s'est tenu sur le thème de la Maison Folie que nous allons réaliser dans l'ancienne usine Leclerc à Wazemmes. Ce premier atelier s'est déroulé le 11 octobre, avec Danielle POLIAUTRE, bien évidemment, la Présidente qui nous recevait dans son quartier, Alain CACHEUX et Catherine CULLEN, le premier intervenant sur les aspects plus architecturaux et d'urbanisme, et Catherine CULLEN, bien évidemment, sur l'aspect culturel.

Nous avons pu, en présence de Didier FUSILLIER, pour Lille 2004, et de l'architecte Lars SPITBROECK, être en contact avec plus de 300 personnes qui ont suivi pendant trois heures cet atelier. Elles ont pu discuter à la fois de l'urbanisme, de l'insertion de l'usine Leclerc et de ses réalisations dans le quartier, mais aussi de la façon dont les diverses activités culturelles seront inscrites à l'intérieur de ce quartier.

Je vous rappelle qu'il y aura dans l'usine Leclerc, cette nouvelle Maison Folie, un lieu de spectacle qui sera géré par des associations culturelles, une salle, disons des fêtes, large, qui sera ouverte aussi bien aux associations qu'aux familles qui souhaiteraient organiser une fête. Il y aura des ateliers d'artistes, un hammam, des salles pour les jeunes, notamment vidéo, un lieu particulier pour la lecture, y compris avec l'utilisation des nouvelles technologies, un lieu d'exposition, une brasserie. Bref, un certain nombre d'éléments qui en feront un lieu fort pour Wazemmes.

Je crois que les habitants ont apprécié la force du projet porté par l'architecte. Je voudrais vous dire que depuis cette réunion un certain nombre de groupes de travail ont eu lieu, ils se réunissent semaine après semaine, soit pour parler d'architecture, soit pour parler du contenu du projet de Maison Folie.

Je voudrais remercier l'ensemble de ceux qui travaillent à ce superbe projet et à la méthode que nous avons mise en place avec les habitants et bien évidemment, au premier rang d'entre eux, Madame POLIAUTRE, la Présidente du Conseil de Quartier.

Pour ma part, j'ai pris énormément d'intérêt à cette réunion où, lorsqu'on s'adresse à nos concitoyens pour leur demander, non pas de réfléchir uniquement par rapport à leur intérêt propre mais par rapport à l'intérêt général du quartier, on voit que l'imagination est là mais aussi le sens de la responsabilité.

.../...

Puisque nous parlons de 2004, je voulais vous dire que, après la signature d'une convention de partenariat avec la S.N.C.F., j'ai paraphé le 11 octobre dernier l'acte d'engagement de la Caisse des Dépôts et que je serai amenée, le 15 novembre, c'est-à-dire cette semaine, à signer avec E.D.F. un accord de partenariat, E.D.F. apportant 7 M.F. à Lille 2004, 5 M.F. directement, 2 M.F. par l'intermédiaire de sa fondation au soutien d'un certain nombre d'actions culturelles que nous menons. Il y aura d'autres signatures dans les semaines qui viennent.

J'en viens maintenant à un point plus particulier et d'une autre nature mais je pensais qu'il était utile que le Conseil Municipal en soit informé. Nous avons connu un problème, qui nous a semblé être au départ un problème de sécurité, à l'école Léon Jouhaux à Vauban puisqu'une fissure a été détectée dans le plafond d'une classe maternelle dans cette école.

Madame Ariane CAPON et Madame Annick GEORGET, la Présidente du Conseil de Quartier, avec les services et moi-même, avons immédiatement réagi en fonction du principe de précaution car nous ne savions pas d'où venaient ces fissures, pas très larges mais assez longues, et bien évidemment, même si les deux premiers experts nous disaient qu'il n'y avait aucun risque d'effondrement, les parents étaient inquiets, ce que l'on peut comprendre.

Et je voudrais remercier Madame CAPON qui, aussitôt, a trouvé une solution alternative puisque nous avons pu transférer ces élèves dans trois classes maternelles de l'école Duplex à Fives, donc, pas dans le même quartier mais il était difficile de trouver un lieu où les enfants aient suffisamment d'espace, notamment pour faire la sieste puisqu'il s'agissait de petits enfants.

La Ville a bien sûr pris en charge à la fois le transport, la cantine, l'accompagnement complémentaire qui était nécessaire pour les enseignants qui ont fait preuve de courage en la matière.

Et puis, nous avons décidé de réaliser une expertise complémentaire pour connaître les causes réelles de ces fissures. Ceci a été fait pendant les petites vacances de la Toussaint. Et nous avons eu un rapport d'expert extrêmement pointu, qui a été rendu le 5 novembre. Nous avons souhaité, avec Madame GEORGET et Madame CAPON, que les parents reçoivent ce rapport d'expert en même temps que nous-mêmes pour faire toute la transparence sur cette situation.

Donc, même pendant les vacances, nous avons reçu les parents d'élèves qui ont écouté l'expert et nous avons tenu ensuite, sur place, le premier jour de la rentrée scolaire, une réunion avec les parents pour leur donner les conclusions du rapport d'expert qui est tout à fait rassurant. Car s'il nous dit qu'un certain nombre de travaux doivent être réalisés -nous les ferons cet été, pour accroître le ferrailage qui supporte le plafond- ses conclusions sont tout à fait claires sur le fait qu'il n'y a aucun risque d'effondrement ou même d'éclatement même partiel. Il n'y a donc aucun risque à revenir dans cette école.

Nous avons donc vu les parents qui ont, avec nous-mêmes, pris cette décision.

Je crois que c'est une bonne façon là aussi de traiter cette question et je voudrais en remercier à la fois les élus concernés, les fonctionnaires de la Ville, mais aussi les associations de parents d'élèves parce que je dois dire qu'il y a eu une très grande responsabilité, comme pour les enseignants et la directrice de l'école, dans cette opération. Nous ferons donc les travaux nécessaires pendant l'été prochain.

Un petit mot pour vous dire que notre ville a reçu la visite de nombreuses personnalités.

.../...

Bernard KOUCHNER, Ministre de la Santé, qui est venu le 11 octobre dernier, auprès de Pierre MAUROY et de moi-même, ainsi que Pierre de SAINTIGNON, pour soutenir la candidature de notre ville à l'accueil de la future Autorité Alimentaire Européenne. Je vous rappelle que la décision doit être prise en fin d'année sous présidence belge et qu'il s'agit d'une des grandes agences européennes pour laquelle il semble que Lille soit aujourd'hui la mieux placée.

Le Premier Ministre m'a confirmé par lettre, il y a quelques jours, que la priorité des priorités de la France, c'était cette agence et donc Lille car vous savez qu'il y aura plusieurs agences européennes qui seront positionnées géographiquement durant cette présidence belge. Il était donc important que, non seulement nous soyons la seule ville française pour l'Autorité Alimentaire, mais aussi que le Gouvernement français dise très clairement que, par rapport aux autres agences, c'était l'Agence Alimentaire qui avait la préférence de la France.

J'espère que nous aurons effectivement l'arrivée de cette Autorité Alimentaire. Pierre MAUROY a été amené d'ailleurs à se déplacer en Belgique pour rencontrer un certain nombre d'autorités et pour faire en sorte que nos efforts, aussi bien du côté de la Mairie de Lille que de la Communauté Urbaine, convergent pour obtenir cette décision qui sera prise le 15 décembre prochain à Laeken, lors du Conseil Européen.

Madame TASCA est venue aussi le 20 octobre dans notre ville pour évoquer nos grands dossiers culturels, notamment l'Opéra, Lille 2004. Elle a visité l'exposition ZEC qui se tient actuellement à l'église Sainte Marie-Madeleine.

Madame Marie-Noëlle LIENEMANN est venue le 25 octobre se rendre compte, sur le terrain, de l'importance du projet mené par Lille Métropole Habitat, à l'invitation de son Président Alain CACHEUX. Elle a assisté à une réunion avec les habitants de la "barre grise" du boulevard de Strasbourg puisque vous savez que Alain CACHEUX et Lille Métropole Habitat ont engagé une opération de démolition qui impose, comme il l'a dit lui-même, un traitement exemplaire des 200 familles qui résident encore dans ces barres et qui, après une analyse sociologique, mais aussi de leurs souhaits, vont être relogés bien évidemment avant cette démolition.

Je voudrais dire aussi, comme un petit clin d'œil, que Yves CONTASSOT, Adjoint au Maire de Paris, est venu le 5 octobre, reçu par une délégation pilotée par Eric QUIQUET. Il a pu découvrir le Jardin des Retrouvailles de Moulins, différentes opérations de végétalisation d'immeubles, de résidences, et la Maison de la Nature et de l'Environnement qui, il faut le redire ici -ce n'est pas Danielle POLIAUTRE qui me démentira- est aujourd'hui un bel exemple de la façon dont des associations peuvent travailler ensemble et en réseau sur un domaine comme celui de l'environnement et du développement durable, et avoir un partenariat de bonne qualité avec la Municipalité. Celle-ci a d'ailleurs été au cœur de la préparation et de la signature de l'Agenda 21 que Gilles PARGNEAUX avait porté lors du précédent mandat.

Un point sur le dossier Marks & Spencer. Nous avons tous été inquiets lorsque Marks & Spencer a annoncé la fermeture de l'ensemble de ses magasins en France. Vous savez que le projet de reprise par le Groupe Galeries Lafayette sera définitivement validé quand l'accord du Comité Central d'Entreprise, qui devrait avoir lieu le 30 novembre, sera obtenu.

A Lille, ce rachat impliquerait la reprise du site par la société H & M, partenaire du Groupe Galeries Lafayette sur cette opération.

Comme sur les autres sites français, les 44 salariés en contrat à durée indéterminée sur 47 se verraient ainsi repris, peut-être même 3 contrats à durée déterminée. Il est donné la possibilité aux salariés qui souhaiteraient rejoindre un autre établissement du groupe de le faire. Et ceux qui souhaiteraient ne pas rester pourraient bénéficier d'un plan social qui est actuellement en discussion.

.../...

Après la brutalité de l'annonce de fermeture en mars 2001 qui nous avait tous fait réagir, je pense que l'entreprise repreneuse et l'entreprise cédante travaillent actuellement à une gestion plus souple du passage, ce qui paraît aller dans le sens de l'intérêt des salariés.

Je dirai que nous avons là plutôt une bonne nouvelle mais que nous devons continuer à suivre avec grande attention ce dossier.

Un mot qui dépasse la Ville de Lille pour dire que -nous en avons déjà parlé puisque c'était pratiquement le jour de notre Conseil Municipal- nous souhaitons apporter notre solidarité aux Toulousains, dont nous voyons qu'ils sont encore dans une grande difficulté aujourd'hui après l'effroyable explosion de l'usine A.Z.F. où 29 personnes ont trouvé la mort, 2 500 personnes ont été blessées et 25 000 habitations endommagées. Chacun d'entre nous a en tête les images de désolation de Toulouse et du travail énorme qui reste à accomplir.

Pierre MAUROY a décidé, au nom de la Communauté Urbaine, d'apporter 300 000 F d'aide à Toulouse, et ceci sera inscrit au prochain Conseil Communautaire. Je vous proposerai, au titre des délibérations, l'attribution d'une subvention de 20 000 F à l'Association des Maires des Grandes Villes de France qui, sous l'impulsion de son Président, Jean-Marie BOCKEL, a pris l'initiative d'une collecte de fonds auprès de ses villes adhérentes.

J'imagine que Yves DURAND qui, pour sa part, souhaite faire un effort complémentaire de la Ville de Lomme, en dira un mot tout à l'heure.

En outre, Lille va intervenir de manière plus concrète puisque deux menuisiers de nos services techniques seront mis à disposition de la Ville de Toulouse. Vous savez qu'aujourd'hui c'est la vraie difficulté sur place pour réaliser avant l'été un certain nombre de travaux nécessaires pour que les habitants puissent retrouver une vie normale.

Avec ces catastrophes, l'actualité aujourd'hui est extrêmement douloureuse, nous apprenons tous les jours des nouvelles de l'Afghanistan et des problèmes humanitaires qu'elles posent, mais je dirai que nous le savons. Nous avons appris hier que l'Algérie venait de vivre l'une de ses catastrophes naturelles les plus douloureuses puisque les inondations ont entraîné 340 morts dans un pays où on manque d'eau la plupart du temps, ce qui pose le problème de la façon dont l'urbanisme a été conçu, notamment à Alger.

Je voudrais simplement, de la part je pense de l'ensemble du Conseil Municipal, dire tous nos encouragements et toute notre solidarité aux Algériens, et notamment à ceux qui habitent notre ville et qui ont de la famille ou des amis en Algérie.

Enfin, vous le savez, sans que nous sachions encore quelles en sont les causes, un avion s'est écrasé cet après-midi à New York, sur le Queens.

On a vraiment l'impression actuellement que le monde ne va pas bien. Traiter nos affaires les unes après les autres, c'est peut-être aussi une façon de réagir dans une utilité qu'il faut que nous continuions à avoir vis-à-vis des habitants, sans oublier la solidarité vis-à-vis de ceux qui vont mal.

A cette occasion, j'ai été heureuse avec un très grand nombre de membres du Conseil Municipal, de pouvoir présenter cette exposition sur les femmes afghanes qui se tient actuellement dans le Grand Hall et qui doit nous amener à réfléchir à la façon dont, quels que soient les événements dans les jours qui viennent en Afghanistan, il ne faudra pas oublier le sort des femmes afghanes. Car les solutions politiques qui vont être apportées n'ont pas toutes les mêmes conséquences en ce qui concerne leur sort.

.../...

Au moment où on a l'impression que les choses avancent positivement, il faut rester évidemment extrêmement prudent sur cette situation, ce regard sur la situation des femmes était sans doute nécessaire.

Un dernier mot, et j'en aurai terminé, parce que cela devient quasiment de tradition, sur le brillant parcours du LOSC. Notre équipe s'est magnifiquement maintenue dans la compétition européenne, elle est arrivée troisième de sa pool et donc se retrouve aujourd'hui en UEFA.

Vous savez que nous avons joué à Lens pendant cette Ligue des Champions. Nous allons retrouver, c'est la décision du club et on le comprend, le stade Grimonprez-Jooris pour les 16èmes de finale de l'UEFA qui auront lieu contre la Fiorentina, à Florence le 22 novembre et le 6 décembre à Grimonprez-Jooris.

C'est l'occasion pour moi de remercier une fois de plus Guy DELCOURT, le Maire de Lens, mais aussi l'équipe de Lens et les supporters lensois qui ont accueilli l'équipe de Lille, le LOSC, et les supporters lillois dans de très bonnes conditions à Lens. Un peu d'encombrement la première fois, un peu moins les deux autres fois, mais nous avons été très bien accueillis. Ce stade a été mis gracieusement à notre disposition. Je pense que c'est un moyen aussi de rapprocher le Nord et le Pas-de-Calais mais je crois que tout le monde sera heureux de retrouver Grimonprez-Jooris le 6 décembre.

Je dois d'ailleurs vous dire que la capacité du stade va être augmentée de 1 000 places puisque nous réalisons actuellement les travaux, qui n'engageront en rien l'extension future probable, en installant des sièges se substituant aux places debout puisque vous savez qu'en UEFA, il ne peut pas y avoir de spectateurs debout. Cela fera gagner 1 000 places de plus dans un stade qui attend encore de devenir plus grand, à la hauteur de notre belle équipe.

Voilà ce que je souhaitais vous dire en ouvrant ce Conseil Municipal.

Je vous propose de passer maintenant aux dossiers.

Tout d'abord, les dossiers que je présente.

Je crois qu'il y a une demande d'intervention sur le rapport d'activités 2000 de Lille Métropole Communauté Urbaine.

Monsieur DECOCQ.

Chemise n°1

Rapporteur : Madame le Maire.

01/783 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu au Conseil Municipal.

Adopté.

01/784 - Rapport d'activités 2000 de Lille Métropole Communauté Urbaine - Communication.

Le Conseil Municipal prend acte.

01/785 - Extension du Stade Grimonprez Jooris - Appel d'offres - Bureau de contrôle et S.P.S.

.../...

M. DECOCQ - Je vous remercie, Madame.

C'est la première fois que nous avons ce rapport et, au fond, la question se posait de savoir s'il fallait ou non ouvrir un débat. Je crois qu'il ne s'agit pas vraiment d'un débat. En tout cas, je tenais à ne pas laisser l'événement passer inaperçu, tant on mesure, à la lecture de ce rapport, l'importance de la Communauté Urbaine.

Je prends acte d'ailleurs de l'excellent commentaire qui en a été fait dans la délibération 01/784 où vous présentez fort bien, d'un point de vue très analytique, le rapport d'activités de la Communauté Urbaine.

Je voudrais faire deux remarques à ce point de vue.

La première, c'est tout simplement m'exprimer par rapport au travail fait par la Communauté Urbaine.

Du point de vue lillois, j'aurai deux ou trois interrogations, une critique en tout cas.

Dieu sait, pour avoir participé avec Paul DEFFONTAINE depuis 1989 à l'élaboration de la politique de résidus urbains, Dieu sait que je suis positif et souvent indulgent quand je mesure les difficultés qu'elle suscite. Mais la collecte sélective à Lille, je regrette de devoir le dire : ça traîne un peu, en tout cas dans les quartiers que je connais mieux, je mesure encore une fois la difficulté d'une telle entreprise parce que faire de multiples expériences avec des paramètres différents c'est déjà compliqué, alors si en plus vient s'ajouter à cela le changement d'horaires du ramassage par Esterra, changement d'horaires dont les Lillois doivent savoir qu'il n'est pas du ressort de la Communauté Urbaine...

Quelquefois, le progrès a des effets pervers c'est ainsi que, la collecte des ordures a été confiée à la société Esterra par un marché qu'on appelle marché sur performances, autrement dit « ramassez-nous nos ordures au meilleur prix dans de bonnes conditions mais organisez-vous ».

Et c'est au titre de cette liberté que Esterra peut changer les horaires. Je trouve cela inadmissible et de toute façon je m'en expliquerai à la Communauté Urbaine.

Donc, sur la collecte sélective, je ne décernerai pas un satisfecit à la Communauté Urbaine sur son état d'avancement dans notre ville.

Sur les inondations, c'est un sujet sur lequel je me suis déjà exprimé ici, j'en profite simplement pour rappeler qu'il ne faut pas confondre les inondations et les inondés et qu'il est tout de même difficile aux Fivois, peut-être d'ailleurs dans des difficultés d'assurances qui ne sont pas terminées, d'avoir une vision claire et un état d'avancement de la défense de leurs intérêts. La Communauté Urbaine, ou peut-être la Ville, devrait, je l'ai déjà dit, organiser une espèce de médiation entre les victimes et les services techniques.

Troisième chose : il persiste un sentiment d'insécurité dans les transports, ce n'est pas la peine de le nier. J'avais posé la question à l'occasion de l'examen du rapport du Syndicat Mixte au Président MAUROY, en Communauté Urbaine nous y reviendrons.

Voilà les commentaires que je voulais faire.

.../...

Mais je profite aussi de cette occasion, je n'y reviendrai plus dans les prochains rapports, pour souligner encore une fois l'importance du travail accompli par cette machine impressionnante, qu'est LMCU avec un budget 6 à 7 fois plus grand que celui de notre ville. Nous sommes en plein achèvement de transfert des compétences avec un contexte politique où le patron de la Métropole n'est plus le Maire de Lille, cette situation doit nous interpeler et la question se pose de savoir « quelle pourra être la plus-value de notre ville -cela est vrai aussi pour les autres villes- pour nos concitoyens ? Comment parlera-t-on de Lille dans dix ans ? »

Je crois que tous ici, nous qui aimons passionnément cette ville, sommes rassurés, nous savons bien que Lille ne va pas disparaître, que son identité n'est pas menacée mais il faut construire sa plus-value.

J'y pense souvent. J'en ai parlé pendant la campagne électorale.

La plus-value, je pense que c'est quelque chose sur lequel nous pouvons nous accorder, c'est la capacité d'inventer une touche lilloise, une petite musique différente, une inventivité, une créativité notamment dans les dossiers du quotidien, de la proximité.

Si j'osais reprendre une formule à mon compte, je reprendrais celle de Lille 2004 qui parle d'inventer un nouvel art de vivre. Cela est tout à fait vrai. Si Lille est capable d'inventer un nouvel art de vivre, elle n'a rien à craindre de la Communauté Urbaine dans les dix ans qui viennent.

Madame le Maire - Merci, Monsieur DECOCQ.

Monsieur PLANCKE.

M. PLANCKE - Madame le Maire, chers collègues, Madame le Maire le rappelle dans sa délibération, c'est la loi sur la simplification de la coopération intercommunale qui a instauré le compte rendu annuel d'activités de la Communauté Urbaine au Conseil Municipal de chacune des Communes membres.

J'ai une petite divergence avec le rapporteur de la Commission des Lois à ce sujet parce que, pour nous, cette disposition n'est pas qu'un simple exercice de style, une figure imposée.

Elle permet une meilleure information des 32 Conseillers Municipaux lillois qui ne sont pas aussi Conseillers Communautaires.

En effet, dans l'attente de l'élection au suffrage universel direct des Conseillers Communautaires, élection dont le principe est désormais acquis, ces Conseillers ne sont aujourd'hui que de simples délégués de notre Commune.

Il est donc indispensable pour la démocratie qu'il soit rendu compte régulièrement à l'ensemble de notre Conseil du fonctionnement, des réalisations et des projets de Lille Métropole Communauté Urbaine.

La période de transfert de compétence dans laquelle nous entrons nécessitera sans doute d'en débattre ici plus souvent qu'une fois par an.

Nous vous sommes d'ailleurs reconnaissants, Madame le Maire, d'être allée au-delà de la simple fiche de transmission -Christian DECOCQ l'a souligné- en développant les principaux points que vous y aviez relevés et qui concernent Lille, Lomme et Hellemmes.

.../...

Mais il reste des efforts à faire. D'autres dispositions, en lien avec la Communauté Urbaine, n'ont pas encore été respectées à Lille, comme celle qui prévoit un débat obligatoire sur la qualité et le prix de l'eau avant la fin du mois de juin de chaque année.

Danielle POLIAUTRE vient heureusement de me confirmer que ce débat aura bien lieu lors du prochain Conseil Municipal. Nous nous en félicitons évidemment et nous ne pouvons qu'espérer qu'en 2002 les délais soient mieux respectés.

Vous pouvez compter sur notre vigilance pour qu'il en soit ainsi.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Merci beaucoup.

Sur la délibération 01/785, Monsieur BERNARD.

M. BERNARD - Madame le Maire, je souhaitais intervenir sur cette délibération somme toute très technique pour vous dire que depuis le choix qu'a fait la Ville le 9 juillet dernier du principe d'extension de Grimonprez, un certain nombre de rencontres sportives se sont passées et elles ne se sont pas passées forcément dans de bonnes conditions, vous l'avez d'ailleurs rappelé, même si vous avez une vision optimiste des choses.

Le match retour du 6 décembre sera un test.

Je crois néanmoins qu'il faut à ce stade examiner l'ensemble des possibilités et, si c'est encore possible, voir si on ne peut pas faire machine arrière, parce que j'ai un peu le sentiment que nous sommes engagés dans une impasse dont il est important que notre Municipalité se sorte.

Ces problèmes d'embouteillages, de trafics, même si un certain nombre de matches se sont déroulés à Lens, les problèmes de congestion de trafics sont restés les mêmes puisqu'il a fallu affréter les supporters du LOSC à partir de transports en commun de Grimonprez-Jooris.

Et j'ai vraiment le sentiment, depuis le mois de juillet, qu'on a paré au plus pressé avec l'agrandissement du stade.

Vous avez déclaré « Il vaut mieux avoir un stade en centre-ville », je pense qu'un certain nombre d'élus ici sont tout à fait d'accord sur cette proposition, mais je crois aussi que les problèmes que nous avons connus depuis le mois de juillet ont mis en lumière les occasions manquées de la ville depuis l'organisation de la Coupe du Monde de 1998. Et Dieu sait si nous aurions pu bénéficier, à cette époque, de financements complémentaires, en particulier de la part de l'Etat.

Les problèmes d'accessibilité ne sont toujours pas résolus, ne risquent pas d'être résolus dans le futur, à moins que des propositions tout à fait innovantes parviennent.

Le sort de la Commission des sites classés reste en suspens et on risque d'avoir quelques déconvenues.

Vous disiez « il y a ceux qui rêvent et il y a ceux qui font ». Eh bien, moi, je ne rêve pas, Madame le Maire, je souhaite simplement éviter le cauchemar demain d'un certain nombre de supporters du LOSC.

.../...

Si nous connaissons les belles années à l'heure actuelle, il n'y a pas pour autant urgence à faire des choix qui peuvent s'avérer douloureux. D'autant que je dois dire qu'à ce stade, nous occultons complètement une discussion qui doit avoir lieu dans une autre enceinte qui est celle de la Communauté Urbaine et qui est celle du devenir du Stadium Nord.

Madame le Maire - Ce n'est pas le sujet ici.

M. BERNARD - Ce n'est pas le sujet, bien évidemment. Mais on ne peut pas examiner le problème de l'agrandissement de Grimonprez sans évoquer ce problème.

D'autres sites, vous le savez, étaient proposés, ils avaient d'ailleurs un certain nombre de qualités en matière de retombées touristiques, commerciales, en matière de requalification urbaine, en matière de partenariats privés, en matière d'image sur la mutation de la métropole.

Je vous invite à beaucoup de prudence. Une autre institution comme le Conseil Régional n'a pas hésité à surseoir sur son projet d'implantation de son siège à Euralille. Nous devrions avoir le même type de réflexion concernant l'agrandissement du stade Grimonprez.

Madame le Maire - On ne va pas reprendre le débat sur le stade Grimonprez-Jooris, le Conseil Municipal a pris une position.

Je voudrais simplement vous dire que s'il devait y avoir un cauchemar pour les supporters du LOSC -je trouve d'ailleurs le mot cauchemar un peu excessif par rapport au sujet- ce serait de ne rien avoir du tout, c'est-à-dire ce que vous leur proposez.

Aujourd'hui, ce qu'ils souhaitent, les 24 clubs de supporters, comme les joueurs, comme le club, comme les dirigeants, comme les Lillois et les habitants de la métropole car ce sont finalement des métropolitains qui vont au LOSC, c'est un grand stade à la hauteur de leur équipe.

Je voudrais simplement redire que -j'en ai parlé à la Communauté Urbaine, nous en avons parlé ici- huit des onze stades qui ont été construits ou plus généralement étendus ces dernières années en France, et notamment dans toutes les grandes villes, je pense évidemment à Lyon, à Marseille, sont des stades de centre-ville. Et cela est vrai aussi dans toute l'Europe. Justement parce que, dans un stade de centre-ville, on peut venir autrement qu'en voiture, on peut venir en transports en commun, on peut venir à pied etc ... J'espère que nous serons innovants puisque nous travaillons actuellement à l'extension de Grimonprez-Jooris et à une accessibilité plus importante du stade.

Je dois dire Monsieur BERNARD, mais ce n'est pas la première fois, que je ne suis pas sûre d'avoir tout compris dans ce que vous avez dit puisque vous pensez que Grimonprez-Jooris, ce n'est pas bien parce que c'est au cœur, et vous pensez que lorsqu'on va à Lens, qui est à l'extérieur, ce n'est pas bien non plus parce qu'il y a des embouteillages.

Alors, si je comprends bien, vous pensez qu'il ne faut rien faire et nous, nous pensons qu'il faut faire. Nous pensons, comme Pierre MAUROY l'avait d'ailleurs annoncé dès le mois d'avril, que c'est par l'extension de Grimonprez que nous apporterons une solution, au moins pour les dix ans qui viennent, non seulement aux supporters lillois mais à tous les Lillois qui soutiennent leur équipe.

Je reviens un instant, si vous le permettez, sur le rapport d'activités de la Communauté Urbaine pour remercier à la fois Dominique PLANCKE et Christian DECOCQ de leurs propos sur la nécessité -que je crois effectivement essentielle- de bien apporter, dans la transparence et la clarté, le bilan d'une institution comme la Communauté Urbaine qui a une importance de plus en plus grande dans la vie des habitants de notre ville.

.../...

Pour ma part, je pense qu'il ne faudrait absolument pas -et ce n'est d'ailleurs pas ce qu'a fait Christian DECOCQ- donner l'impression que les élus lillois ont le même discours vis-à-vis de la Communauté Urbaine que la France ou ses dirigeants ont quelquefois vis-à-vis de l'Europe, quand ça va, c'est grâce à nous et quand ça ne va pas, c'est à cause d'eux.

Personnellement, je ne considère pas que la Communauté Urbaine soit en concurrence avec nous, je considère que c'est une immense chance pour la Ville de Lille comme pour les autres Villes de la Communauté d'être capables, en commun, de gérer ensemble un certain nombre d'axes majeurs qui ne peuvent plus se faire au niveau d'une ville.

Cela est vrai du développement économique. On l'a vu dans le passé. Cela est vrai par exemple des transports les plus structurants. Cela est vrai de la qualité de l'eau. Cela est vrai d'un certain nombre d'éléments que nous ne pouvons plus gérer seuls.

Donc, pour moi, le vrai sujet c'est comment articuler une bonne action entre la Communauté Urbaine et notre Ville. Et, à cet égard, il est vrai qu'il y a parfois des frottements.

Par exemple, nous travaillons actuellement, avec l'équipe municipale, les élus, les fonctionnaires, de manière plus proche avec les élus et les services de la Communauté Urbaine, pour qu'il n'y ait pas de travaux engagés sans que nous en soyons informés, sans que les habitants, les commerçants, les riverains, l'apprennent suffisamment tôt.

Par exemple, vous l'avez cité, nous travaillons actuellement -Jean-Louis FREMAUX a été amené à s'exprimer récemment- sur le problème de la propreté. Je l'ai déjà dit, je ne suis pas satisfaite de la situation actuelle qui dépend en partie de la Communauté Urbaine et en partie de la Ville de Lille. Je ne dis pas que l'un va mieux que l'autre. Nous travaillons actuellement au sein d'un groupe qui se réunit chaque semaine pour améliorer la propreté dans les mois qui viennent, avec ce nouvel appel d'offres mais aussi avec une nouvelle réglementation de la propreté que Jean-Louis FREMAUX vous proposera et que nous discutons actuellement avec la Communauté Urbaine. Cela concerne à la fois le ramassage et la collecte des ordures, le tri sélectif qui reste encore à améliorer, j'en suis d'accord, mais aussi la propreté dont la Ville de Lille s'occupe.

J'ai par ailleurs noté l'inquiétude de Christian DECOCQ sur le fait que le patron de la Métropole ne soit plus le Maire de Lille. Je crois que nous n'avons pas beaucoup d'inquiétude à avoir puisque c'est notre Maire Honoraire, mais j'y ai vu la volonté que le Président de la Communauté Urbaine soit toujours le Maire de Lille ou un ancien Maire de Lille. Donc, je peux dire que là-dessus aussi, je suis d'accord avec lui.

Adopté à la majorité (le Front National vote contre).

01/786 - Conseils de Quartier - Vacances de sièges - Désignation de membres.

Adopté.

01/787 - Réalisation d'un ouvrage sur le quartier de Saint-Sauveur - Subvention à la Fondation de Lille.

Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour.

01/788 - Solidarité Ville de Lille en faveur des sinistrés de Toulouse - Subvention à l'A.M.G.V.F.

Adopté.

.../...

Je passe maintenant au dossier important du jour qui est celui de M. ROMAN sur le Débat d'Orientation Budgétaire.

Chemise n°8

Rapporteur : Monsieur ROMAN,
Adjoint au Maire

FINANCES

01/829 - Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Conseil Municipal prend acte.

Madame le Maire, mes chers collègues, avant peut-être d'en venir aux dossiers de ma chemise, si vous le permettez, une petite parenthèse, Madame le Maire, par rapport à l'expression de Monsieur PLANCKE tout à l'heure sur le désaccord qu'il manifestait avec le Député ou le Président de la Commission des Lois et qui trouvait que le bilan de la Communauté Urbaine était un exercice de style.

Oui, c'est l'exercice de style que l'on m'a opposé dans le débat parlementaire sur la fonction démocratique des élus des Communautés Urbaines lorsque je souhaitais qu'ils soient élus au suffrage universel. On m'a dit « Mais ce n'est pas la peine puisqu'on va faire le bilan dans chaque Conseil Municipal ».

Si on pense suppléer à la démocratie qui a été admise maintenant par tous et par l'élection des Conseillers Communautaires au suffrage universel, par la présentation d'un bilan dans chaque Conseil Municipal, je le confirme, c'est un exercice de style.

Si c'est un palier vers la reconnaissance des intercommunalités et la nécessité pour les citoyens de mandater, de contrôler, de sanctionner leurs élus qui gèrent 10 milliards de budget dans cette métropole, eh bien, je me félicite de cet exercice de style.

Si j'en viens au dossier qui nous concerne aujourd'hui, je ne vais pas insister sur le budget supplémentaire qui n'est qu'un budget d'ajustement comme vous avez pu le constater et comme la Commission des Finances a pu le constater, mais plutôt, consacrer quelques minutes au Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Débat d'Orientation Budgétaire est légal, fixé dans la loi, il doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Il a un triple objectif.

C'est d'abord l'occasion d'un regard sur les grands équilibres budgétaires de la Ville de Lille.

C'est ensuite, en conséquence, l'occasion de fixer ou de préciser les intentions de la Majorité municipale en matière de fiscalité pour l'année suivante.

C'est enfin l'occasion d'esquisser les grandes priorités qui seront celles de l'action municipale que proposera la Majorité à l'occasion du budget de l'année 2002.

Si je veux, dans un premier temps, avoir un regard synthétique sur les grands équilibres budgétaires de l'année 2002, je voudrais -et je vais le faire d'une manière très synthétique et sans citer beaucoup de chiffres- donner des ordres d'idées.

.../...

Nous allons entrer dans l'an 1 d'une nouvelle phase de ressources fiscales pour la Ville de Lille puisque, à compter de l'année 2002, avec la mise en place de la taxe professionnelle d'agglomération, nous n'aurons plus comme ressources fiscales au niveau de la Ville de Lille que les impôts ménages.

Ce qui veut dire que chaque fois que nous aurons une décision fiscale à prendre, que nous augmenterons, que nous maintiendrons à leur niveau ou que nous baisserons les impôts, cela aura une conséquence directe uniquement sur les habitantes et les habitants de cette ville. Ce ne sera plus partagé entre les entreprises et les habitants comme c'était le cas hier. Ce sera exclusivement sur les habitants que ces décisions fiscales porteront.

Le budget de la Ville, c'est en gros 1,5 milliard de francs et c'est à peu près la moitié de cette somme qui viendra de la fiscalité, la taxe d'habitation et la taxe foncière, le reste venant de compensations et de dotations de l'Etat.

Et sur ce 1,5 milliard de francs de dépenses de la Ville de Lille, il y a les dépenses de fonctionnement parmi lesquelles 50%, un peu plus, sont consacrés aux dépenses de personnel qui permettent d'assurer le service public, et environ 20%, aujourd'hui, au remboursement de la dette.

Et puis, à côté du fonctionnement, il y a l'investissement. Nous avons prévu dans le programme qui a été présenté par Martine AUBRY aux Lillois de le fixer au niveau de 1 450 000 000 F sur les six années du mandat, 1,5 milliard, qui nous amènera à mobiliser chaque année 150 M.F. d'emprunt.

Voilà pour les grandes masses et les grands équilibres.

Pourquoi dis-je « grands équilibres » ?

Parce que le changement de ressources fiscales pour la Ville de Lille, le transfert à la Communauté Urbaine de la taxe professionnelle et le transfert de la Communauté Urbaine vers la Ville des taxes ménages qui étaient perçues auparavant par elle, vont se traduire d'une manière tout à fait neutre sur les recettes de la Ville dans la mesure où, comme nous transférons à la Communauté Urbaine plus de taxe professionnelle qu'elle ne nous transfère d'impôts ménages, la Communauté Urbaine est tenue, de par la loi, de compenser le manque à gagner pour la Ville de Lille.

Cette compensation se faisant quasiment au franc près, les ressources de la Ville de Lille au plan fiscal, toutes choses étant égales par ailleurs, devrait nous permettre d'avoir un niveau de ressources l'année prochaine qui sera au moins équivalent à celui de cette année.

Lorsqu'on se tourne vers les ressources de la Ville de Lille, je vous ai dit tout à l'heure, à peu près 50% sur la fiscalité, à peu près 50% sur les dotations de l'Etat, d'une manière qui est encore provisoire aujourd'hui, mais il est intéressant, le 12 novembre, de pouvoir le dire, sur les dotations de l'Etat comme sur la fiscalité, nous pouvons nous attendre à un surplus de recettes pour la Ville de Lille qui sera d'environ, de chaque côté, de 20 à 25 M.F. de recettes supplémentaires pour la Ville de Lille.

Pour les dotations de l'Etat, les choses seront fixées définitivement dans le cadre de la loi de finances qui est actuellement en discussion au Parlement, mais la Dotation Générale de Fonctionnement, nous le savons, augmentera au minimum de 6,5 M.F.

La Dotation de Solidarité Urbaine, nous estimons qu'elle restera au même niveau.

.../...

Quant au fonds national de péréquation de la taxe professionnelle, je veux y insister car c'est une conséquence directe, Monsieur le Maire de Lomme, de l'association entre Lille et Lomme, cette association a permis à la Ville de Lille, Hellemmes, Lomme, de passer dans la strate des villes de plus de 200 000 habitants. Comme ce Fonds national de la taxe professionnelle est réparti en fonction de la strate à laquelle nous appartenons, maintenant, plus de 200 000 habitants, en fonction du retard du potentiel fiscal par habitant que nous avons par rapport à la moyenne de la strate, cela fait 15 M.F. de recettes supplémentaires pour la Ville de Lille.

Cela nous amène, pour les dotations, de 20 à 25 M.F. de recettes supplémentaires.

Sur la fiscalité, la loi de finances fixe chaque année un coefficient d'actualisation qui est proposé à 1% par le Gouvernement. Donc, c'est 1% de plus que nos recettes fiscales aujourd'hui.

Nous estimons à l'heure qu'il est, et il est possible que cette estimation soit pessimiste, en tout cas, elle n'est pas trop optimiste, que l'évolution des bases, c'est-à-dire de la richesse des appartements construits, des propriétés construites, des appartements et des maisons occupés sur la ville de Lille augmentera mécaniquement de 1%, ce qui amènera une recette fiscale complémentaire au niveau de la Ville de Lille de 12 M.F., chaque point de fiscalité équivalant à 6 M.F. au niveau de la Ville de Lille.

Bref, 20 à 25 M.F. de plus en dotations. 20 à 25 M.F. de plus en fiscalité. Et puis, un moins que nous souhaitons ajuster dès le vote du budget primitif 2002 au niveau de ce que l'on appelle les recettes diverses qui sont toujours les plus difficiles à estimer en début de mandat. Nous avons souhaité, avec Martine AUBRY, faire les prévisions les plus justes possible. Et en nous appuyant sur la réalité des recettes perçues durant l'année 2001, nous réévaluerons les recettes programmées pour 2002 à un niveau de - 10 M.F.

Ce qui veut dire que, aujourd'hui, nous pouvons estimer avoir entre 30 et 40 M.F. de recettes supplémentaires sur le budget de la Ville pour prendre en charge, au-delà des dépenses de l'année 2001, des dépenses qui mécaniquement évoluent d'une trentaine de millions de francs.

C'est le personnel pour 25 M.F. à peu près, à effectif constant.

Et c'est l'annuité de la dette pour la dernière année puisque cette annuité augmente de 5 M.F.

Je veux justement dire quelques mots de ces deux postes.

Le premier, en ce qui concerne le personnel, je vous l'ai dit, à peu près 50% des dépenses de fonctionnement de la Ville de Lille. Nous estimons qu'il est absolument nécessaire, à la fois, de redéployer en terme de services à l'intérieur de la Ville de Lille, parce que les besoins évoluent, les demandes des concitoyens évoluent, et que les nécessités de réponses à un certain nombre de missions du personnel évoluent aussi.

Je veux simplement vous dire, pour vous citer un exemple, que lorsque le Gouvernement a mis en œuvre, sous l'impulsion du Ministre de l'Emploi et de la Solidarité de l'époque, la Couverture Maladie Universelle, nous avons dans les services de la Ville de Lille et du C.C.A.S. une trentaine d'agents qui traitaient à longueur d'année les dossiers d'aide médicale gratuite.

Ces postes d'agents ne sont plus nécessaires sur cette mission mais, parallèlement, un certain nombre d'autres missions qui touchent à la cohésion sociale des quartiers, à l'animation dans les quartiers, à la prise en charge de l'animation sur les terrains sportifs de proximité par exemple, ont nécessité des redéploiements de moyens humains.

.../...

Donc, à effectif constant, l'objectif des services de la Ville est de s'adapter à la demande qui existe au niveau du terrain. En sachant que cela a des conséquences en terme statutaire puisque nous avons demandé à un certain nombre de jeunes en insertion, dans le cadre des emplois jeunes, dans le cadre des politiques d'insertion, d'assumer un certain nombre de ces missions, et qu'il nous faudra ajuster dans les années qui viennent les départs en retraite qui seront importants à partir de 2003-2004, et le redéploiement, statutaire cette fois-ci, des tâches qui sont nécessitées par l'évolution du service public.

Sur la dette, et je veux insister sur ce point pour que nous mesurions tous ensemble le remarquable travail dans la durée que nous avons fait depuis quelques années.

L'annuité de la dette, le remboursement des emprunts coûtera au budget de la Ville, en 2002, 288 M.F., comparés à un budget de 1,5 milliard, vous mesurez que c'est une somme qui n'est pas négligeable.

C'est l'année de pointe du remboursement de la dette par rapport à tout ce que nous allons connaître dans les années qui viennent puisque nous avons prévu comme je vous l'ai dit tout à l'heure un emprunt de 150 M.F. chaque année et en intégrant cette politique d'un emprunt de 150 M.F. chaque année, nous allons passer, de 2002 à 2003, de 288 à 278 M.F., 10 M.F. de moins. Je vous rappelle que 6 M.F., c'est un point de fiscalité. Nous allons gagner quasiment 2 points de fiscalité par la baisse de notre annuité.

Nous baisserons en 2004, toujours en faisant 150 M.F. d'emprunt, de 32 M.F. supplémentaires.

En 2005, de 44 M.F. supplémentaires.

Ce qui veut dire que si je fais la comparaison entre l'annuité que nous payons en 2002 et celle que nous paierons en 2006, l'écart est de 100 M.F. Nous rembourserons chaque année 100 M.F. de moins, en empruntant chaque année 150 M.F., en 2006, par rapport à ce que nous payons en 2002.

100 M.F. de moins, excusez-moi du peu, c'est 17 points de fiscalité. Ce qui veut dire que la gestion rigoureuse de l'endettement de la Ville conduira à faire économiser aux Lillois 17 points potentiels d'augmentation de la fiscalité. Là, c'est 17 points de moins. Et il nous appartiendra d'examiner ce que nous ferons de ces moyens financiers que nous dégageons nous-mêmes par notre propre politique.

Donc, après avoir regardé ces grandes conditions de l'équilibre et après avoir constaté que nous sommes en mesure d'équilibrer notre budget dès le 12 novembre et que tout ce que nous pourrions gagner d'ici la fin de l'année sera consacré à la mise en œuvre de nos priorités, je crois que nous pouvons dès aujourd'hui, à l'occasion de ce Débat d'Orientation Budgétaire dire, comme nous l'avons annoncé durant notre campagne, que non seulement nous n'augmenterons pas pour la énième année consécutive le taux des impôts à Lille, nous les stabiliserons et, si nous le pouvons, nous déciderons une nouvelle baisse, petite, mais une nouvelle baisse de la fiscalité sur la Ville de Lille.

Troisième élément enfin : pour faire quoi ?

Eh bien, sans surprise, pour mettre en œuvre les priorités sur lesquelles nous nous sommes engagés durant la campagne des élections municipales devant les Lillois. Et ces priorités tiennent en trois axes.

.../...

Premier axe : la proximité, avec tout ce que l'on peut intégrer dans les politiques de proximité, c'est-à-dire ce qui entrera dans le cadre de la discussion budgétaire, mais aussi ce qui entre dans le « comment on fait ».

On peut faire sans écouter, en décidant. Ce n'est pas ce que nous avons décidé de faire. Nous avons au contraire décidé d'amplifier la politique d'écoute, de dialogue, d'expression citoyenne, au-delà de la décentralisation, du Conseil Communal de Concertation, la mise en place des ateliers urbains, des forums citoyens. L'écoute organisée d'une manière systématique de l'expression citoyenne, du dialogue au niveau des quartiers est un style qui est inséparable de cette préoccupation de la politique de proximité.

La politique de proximité, c'est aussi la réponse au plus près du terrain aux besoins exprimés par les citoyens. Cela est vrai en matière de maintenance de nos équipements, en matière de programme d'équipements de proximité ou de mise en œuvre de politique de proximité à travers les actions sociales, l'école, ou par exemple la petite enfance dans les quartiers.

Cela est vrai aussi à travers, vous le verrez à l'occasion du budget 2002, la poursuite d'un certain nombre d'opérations qui touchent au sport dans les quartiers et à l'appui que l'on se doit d'apporter aux associations sportives à côté de la grande réussite du LOSC qui a été mentionnée par le Maire à l'instant.

Deuxième priorité : d'une manière générale, la qualité de la vie et l'environnement.

Monsieur DECOCQ, vous parliez tout à l'heure des questions liées à la propreté. Madame le Maire vous a répondu en évoquant le nouvel appel d'offres que nous avons lancé sur la politique de propreté sur la ville de Lille. Il est clair que cette nouvelle politique nécessitera plus de moyens et que cela fait partie de la qualité de la vie et de l'environnement d'avoir une ville propre.

De la même manière, la qualité de vie, ce sont aussi les espaces verts, et nous avons annoncé que nous engagerions un certain nombre d'efforts supplémentaires, tant en investissement qu'en fonctionnement, tant ce domaine à l'occasion de ce mandat.

Enfin, troisième priorité, connue de tous, mais que nous souhaitons assumer dans la durée avec responsabilité, c'est la préparation de Lille 2004, capitale européenne de la culture. Nous pourrions très bien poursuivre le travail de préparation qui est engagé par le Comité Lille 2004 présidé par Martine AUBRY sans nous soucier, trois ans à l'avance, du financement de l'ensemble des manifestations qui seront prévues sur Lille en 2004.

Nous avons décidé de faire le contraire et de provisionner pour que les 40 à 50 M.F. qui seront nécessaires au budget de la Ville de Lille en 2004 ne soient pas demandés aux Lillois en 2004 mais soient provisionnés, dès l'année dernière, et d'une manière continue jusqu'à 2004 pour qu'il n'y ait pas un choc de dépenses supplémentaires pour la Ville de Lille.

Nous avons provisionné 5 M.F. au mois de juin. Je vous proposerai dans une décision modificative du mois de décembre d'affecter 5 M.F. supplémentaires comme nous l'avons prévu pour essayer de provisionner 10 M.F. par an et donc d'arriver en 2004 aux 10 derniers millions qui nous permettront effectivement d'assumer l'ensemble de ces manifestations qui honoreront la Ville de Lille sans avoir à demander un effort supplémentaire aux Lillois.

Bref, je conclus cette présentation rapide.

.../...

Un budget dont les conditions de l'équilibre budgétaire semblent aujourd'hui satisfaisantes.

Satisfaisantes de par l'équilibre possible à trouver des dépenses et des recettes.

Satisfaisantes aussi parce que cela nous amènera à ne pas avoir à demander aux Lillois un effort supplémentaire: Donc, il n'y aura pas d'augmentation des taux de fiscalité lillois en 2002.

Satisfaisantes enfin, j'allais dire presque moralement car nous nous sommes engagés devant les Lillois sur un certain nombre de priorités et que ces priorités, avec les marges que nous dégagerons, j'ai tenté de le montrer grâce à nos propres efforts de gestion, nous allons les mettre à la disposition de ces priorités pour que les Lillois sachent ce que nous faisons de leur argent et sachent que puisqu'ils nous ont élus pour qu'on mette en œuvre un certain nombre de priorités, eh bien, nous les mettons en œuvre.

Voilà, Madame le Maire, ce que je voulais dire en introduction de ce débat.

Madame le Maire - Y a-t-il encore des interventions après cette superbe explication ? Oui ?

Monsieur DECOCQ. Vous n'allez pas nous reprocher d'appliquer ce sur quoi nous nous étions engagés ?

M. DECOCQ - Je vous remercie, Madame, chers collègues.

Je voudrais effectivement commencer mon intervention par là où notre collègue Bernard ROMAN a terminé la sienne, c'est-à-dire par les perspectives d'avenir. Je dois au passage remercier d'abord Bernard ROMAN de son excellente présentation, à laquelle il nous a d'ailleurs habitués, la considération qu'il témoigne aux Conseillers Municipaux, et à l'Opposition en particulier en déployant, plus de 25 minutes d'efforts pédagogiques, minutieux et relativement clairs, pour essayer de faire comprendre les finances.

Mais, Madame, nous sommes dans un Débat d'Orientation Budgétaire, c'est-à-dire un débat politique. Et malgré tous les efforts pédagogiques, et ils sont nombreux et le talent de notre collègue Bernard ROMAN, je dois lui dire malgré tout amicalement qu'il est resté fort technique et fort peu politique.

Je prendrai donc son relais, c'est normal, c'est mon rôle et j'exprimerai toute une série de regrets par rapport à ce que je n'ai pas entendu.

Le premier regret, c'est celui de ne pas avoir ce soir un débat sur une réflexion pluriannuelle. Bien sûr, Bernard ROMAN l'a rappelé, la loi a voulu un débat préalable au budget, un débat annuel, mais elle n'interdit pas une réflexion pluriannuelle.

Nous aurions aimé avoir ce soir l'occasion de réfléchir et de nous confronter sur un plan pluriannuel au moins d'investissement. D'autant que vous avez fait vous-même une estimation de votre capacité globale d'investissement pour un montant de 1 450 M.F. sur la base de votre capacité d'emprunt annuelle de 150 M.F.

Alors, l'expérience nous conduit à une relative modestie et nous pensons qu'un plan pluriannuel d'une durée de trois ans, nous conduisant à 2004, aurait été à la fois compatible avec la réalité des finances publiques et suffisant.

.../...

Or, ce soir, nous réduisons la perspective à l'année 2002, certes, encore une fois, ce faisant, vous vous inscrivez tout à fait dans le dispositif légal. Mais tout de même, on aurait pu tenter de voir plus loin.

A tout le moins, avec ce choix de se limiter à l'année budgétaire, on pouvait espérer une vision plus documentée, plus précise de vos choix pour le budget à venir.

Or, sur l'ensemble du document soumis au Conseil, la quasi totalité des éléments fournis ont trait à ce que j'appellerai, et que rappelait d'ailleurs Bernard ROMAN, le paysage contraint. Les perspectives nouvelles sont on ne peut plus générales.

Et ces perspectives nouvelles sont justement susceptibles de caractériser votre politique, celles qui peuvent définir la touche lilloise dont je parlais tout à l'heure et qui donneront aux habitants la qualité de vie et à la Ville sa réputation de ville "moderne".

Permettez-moi de faire quelques remarques en ce sens.

Au préalable, je formulerai tout de même quelques observations fort courtes sur l'environnement financier global. Je ferai une remarque. J'avais deux questions à poser mais j'ai eu les réponses attendues dans l'exposé de notre collègue. Donc, la remarque se limitera à la dotation de solidarité communautaire qui est évaluée par notre collègue de 14 à 16 M.F.

Or, notre collègue Adjoint aux Finances, qui est l'un des experts de la Communauté Urbaine sur cette question, sait très bien qu'il ne s'agit là pour l'instant que d'une estimation correspondant à une simulation actuelle du poids respectif des composantes de la dotation de solidarité communautaire. Pour tout dire, il s'agit d'ailleurs je pense de la dixième simulation et la décision n'est pas arrêtée.

Ou alors, cela signifierait que l'objectif à atteindre est un reversement de 16 M.F., quels que soient les moyens d'y parvenir, et j'en tirerai les conséquences, mais cette fois plus ici, à la Communauté Urbaine.

Concernant la masse salariale, vous avez répondu à mes questions. Il me reste une dernière question qui est peut-être plus technique, je vous la pose quand même. Vous envisagez de soustraire la gestion du restaurant municipal, pourquoi pas, mais encore faudrait-il davantage justifier ce choix dans la note au Conseil.

J'en viens maintenant à l'essentiel, les perspectives pour l'année 2002.

Bernard ROMAN a évoqué trois domaines mais vraiment sans préciser aucunement ces pistes.

Que mettez-vous vraiment derrière la proximité ?

Que recouvre la maintenance ?

En quoi consiste, au-delà de 2004, l'effort culturel ?

Il y a pourtant des défis à relever qui sont de nature à servir encore une fois les intérêts des Lillois et la réputation de la Ville.

.../...

J'en prendrai deux exemples qui sont d'ailleurs très complémentaires : les déplacements et la sécurité.

Comment comptez-vous intervenir dans la question des déplacements ?

Quel est l'engagement financier que vous inscrivez en traduction de votre volonté politique ?

Voilà des questions de Débat d'Orientation Budgétaire.

Au cœur de cette question des déplacements, on trouve la place de la voiture en ville. Le Plan de Déplacements Urbains s'est prononcé sur ce point en faisant le choix de la priorité aux transports en commun. J'ai voté ce P.D.U. et je voterai l'avant-projet du Schéma Directeur à la fin de l'année qui confirme cette option. C'est une révolution culturelle, c'est une ambition forte qui repose, à mon point de vue, sur trois fondations.

La mise en œuvre de grands vecteurs de déplacements : métro, bus à haut débit de services, train/tram.

L'organisation de l'intermodalité qui permet de passer facilement d'un mode à un autre. La modification des comportements individuels.

Sur le premier point, c'est la Communauté qui est maître d'ouvrage mais sur les deux autres points, la Ville peut et doit jouer sa partie.

Je repose donc ma question : quelles sont vos propositions et la traduction budgétaire de celles-ci en ce domaine ?

Modifier les comportements individuels, c'est très difficile. Il faut susciter l'adhésion des habitants par une vraie concertation et par la proposition d'une solution alternative.

Je prendrai un seul exemple hélas : celui du dossier de réhabilitation de la place Sébastopol qui constitue le contre-exemple parfait. Absence totale de concertation avec les habitants qui se sont vu signifier une décision prise et absence totale de proposition alternative. Bref, on supprime les places de parking, circulez, y a rien à voir.

Pourtant, dans la chaîne de l'intermodalité, la Ville n'a-t-elle jamais entendu parler des navettes ? Je ne parle pas des fourgonnettes bricolées pour quelques citoyens écolos ou d'un petit train touristique pour les vacanciers. Je parle d'un véhicule fonctionnel pouvant contenir 20 personnes, actuellement produit en série par un grand industriel français et fonctionnant dans plusieurs villes à la satisfaction générale.

Madame, chers collègues, à l'occasion d'un de mes déplacements récents et en vacances, mais je n'oublie jamais ma ville, j'ai fait des photos de ces navettes, très techniques, performantes, confortables, accessibles et nombreuses, dans une ville de France. Je tiens à votre disposition les photos de ces navettes au cas où vous n'auriez plus en mémoire ce que sont des navettes.

D'ailleurs, nous n'aurions même pas besoin de délibérer puisque nous avons déjà approuvé le principe d'une expérimentation lors du Conseil Municipal du 9 juillet 1998 avec je cite : « la création d'une liaison entre le Champ de Mars, le secteur de l'ancienne foire et le centre-ville ».

.../...

Or, je ne vois toujours pas dans vos orientations budgétaires le moindre financement du commencement de cette expérience.

Ce n'est pas comme cela que vous favoriserez le transport en commun. Votre méthode de la coercition n'est pas la bonne. C'est pourquoi je vous propose de renverser complètement votre raisonnement actuel, un peu intégriste.

Proposez d'abord une solution alternative, même partielle, même expérimentale, et nous vous soutiendrons. Sinon, nous camperons sur une position belliqueuse qui n'est pourtant pas habituellement la nôtre sur le thème « pas de suppression du moindre mètre carré de parking sans création d'un service de navettes ».

Naturellement, nous vous demandons une application immédiate pour la place Sébastopol avec la tenue d'un atelier urbain de proximité pour l'aménagement de la place Sébastopol.

Une autre façon de conforter l'option des transports en commun après l'intermodalité, c'est la sécurité. C'est d'ailleurs pour moi l'occasion de revenir sur ce thème essentiel dans la vie quotidienne des Lillois.

Une précision tout de même au préalable. J'ai cru comprendre que lors de l'installation du C.C.P.D. en septembre on avait fait le constat qu'à Lille la délinquance était en baisse. J'ai cru lire cela dans la presse. Je ne sais pas qui a pu avancer une telle contre-vérité, j'ai ici les chiffres fournis par la Préfecture de Police. Ils sont hélas sans ambiguïté, j'imagine que vous le savez.

« Chiffres Préfecture de Police, circonscription publique de Lille, Hellemmes, Lomme : comparaison des premiers semestres de 2000 et 2001 : + 8,12% pour la délinquance générale et + 7,41% pour la délinquance voie publique ».

Bref, c'était pour faire le point.

D'ailleurs, nous avons chaque jour de nombreux témoignages de Lillois, et notamment dans les transports, qui expriment cette préoccupation. Or, je ne vois pas dans vos perspectives budgétaires un éclairage particulier, un effort, une prise en compte, une contribution de la Ville à résoudre ce vaste problème de l'insécurité.

Vous sentez-vous responsable de la sécurité des Lillois ?

Voilà ce qu'on a envie de demander à la Municipalité.

Vous nous avez indiqué avoir pris des initiatives notamment dans la création de groupes de proximité entre les divers acteurs sociaux et administratifs.

C'est certainement une bonne initiative mais c'est un élément isolé d'un puzzle dont vous n'avez jusqu'ici pas voulu ou pas pu nous présenter l'ensemble.

La préparation du budget est l'occasion de faire une évaluation précise de l'application du Contrat Local de Sécurité, de proposer éventuellement les modifications nécessaires, de décider des avenants à soumettre aux co-contractants et d'en arrêter pour la Ville les conséquences budgétaires.

Ce débat général, nous l'avons déjà réclamé au Conseil Municipal, il devrait aussi être préparé et animé par le C.C.P.D. qui a dans cette affaire son rôle à jouer.

.../...

A la suite de ce débat, nous pourrions ainsi redynamiser le Contrat Local de Sécurité et, par voie de conséquence, provoquer un réexamen à la Communauté Urbaine du Contrat Local de Sécurité dans les transports.

Je vois bien, en tout cas, j'imagine vos objections et notamment la mise en œuvre dans les quartiers des forums citoyens dont vous parliez tout à l'heure qui ne peuvent contourner ces questions de sécurité.

Ces forums, 30 réunions, si j'ai bien compris, seront terminés au plus tôt au mois de juin 2002. Leur synthèse, menée le plus rapidement possible, nous amènera en septembre-octobre. Disons en novembre, c'est-à-dire pour ouvrir le prochain Débat d'Orientation Budgétaire. Pourquoi ne pas saisir l'occasion ?

Mais croyez-vous, Madame le Maire, et chers collègues, qu'il faille proposer un moratoire d'un an aux Lillois sur ces questions de déplacements et de sécurité ?

Moi je ne le crois pas, vous vous en doutez. Il y a là une attente de plus en plus grande et c'est en Conseil Municipal, naturellement après concertation, qu'il faut prendre nos responsabilités.

En tout cas, la réponse vous appartient. Vous seule pouvez saisir le Conseil Municipal d'un vrai débat. Et dans cette attente, nous vous donnons rendez-vous bien sûr au vote du budget.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Monsieur BERNARD.

M. BERNARD - Madame le Maire, on parlait tout à l'heure d'exercice de style, malheureusement, ce Débat d'Orientation Budgétaire y ressemble beaucoup dans la mesure où un certain nombre de perspectives qui ont été développées sont floues.

Il est vrai que ce budget se prépare dans des perspectives de croissance qui sont difficile, qui ne vont pas aller d'ailleurs en s'améliorant vu les événements aux Etats-Unis. Ceci aura un impact fort négatif sur les dotations d'Etat.

L'autre environnement national c'est évidemment le pic des prélèvements obligatoires qui a connu notre pays en 1999 et qui n'est pas près de s'infléchir. J'ai en souvenir la déclaration du Premier Ministre qui disait que la pression fiscale était devenue insupportable pour nos concitoyens, pour les emplois et pour les entreprises qui étaient moteur de l'activité. J'espère que vous saurez vous en souvenir.

Vous avez évoqué, Monsieur ROMAN, l'explosion programmée des coûts du personnel qui représentent 50% du fonctionnement de la Ville. Il est vrai qu'en matière de retraite par exemple ainsi qu'en matière de pérennisation des emplois jeunes, nous allons être confrontés à un certain nombre de bombes à retardement.

Concernant le poids de la dette, il est vrai que la dette baisse légèrement, il est vrai que l'environnement lui-même est assez négatif puisque l'Etat doit faire face à 4 500 milliards de dettes, soit 180 000 F par ménage. Il est vrai que la dette de la Ville par habitant pourrait paraître dérisoire si on n'y associait pas évidemment celle de la structure intercommunale, celle de la Communauté Urbaine.

A la lecture des ambitions que vous avez, ambitions légitimes par exemple pour l'opération Lille 2004, je crois que l'effort d'investissement méritera certainement beaucoup plus que ce que vous avez prévu.

.../...

Et si je vous prends au mot, les - 2% de fiscalité, je les attends dès l'année prochaine, dès 2003, ainsi que les 5 points en 2004 et les 6 points en 2005.

Dans le même temps, vous avez parlé de croissance soutenue des bases. J'avais d'autres chiffres selon lesquels les bases augmentaient de plus de 1%. Mais c'est peut-être un problème d'information, bien que cela vienne de la Direction Générale des Collectivités Locales.

Cette croissance dynamique doit vous permettre évidemment d'enclencher une baisse sensible des taux. Et je dois dire que dans le cadre de la T.P.U. ou T.P.A., j'y vois un bon côté puisque la spécialisation des impôts permettra à la Ville de porter une attention particulière au sort des ménages.

Quant à la taxe professionnelle, elle ne nous concerne plus. Simplement, regrettons que le fait de sa disparition, en tout cas sur notre ville, engage en quelque sorte un risque de désresponsabilisation en matière de développement économique. Je crois que cette amputation d'une source importante de notre Ville va à mon avis attirer d'autres revendications.

Vous avez évoqué aussi la baisse de la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle, qui n'est d'ailleurs pas compensée par la Dotation de Solidarité Urbaine qui représente moins de 1% du concours de l'Etat. J'y vois là une incohérence avec la soi-disant relance de la politique de la Ville.

Vous avez enfin brièvement évoqué les dépenses futures de la Ville. J'ai le sentiment que la politique de maîtrise des dépenses publiques sera demain davantage une stabilisation qu'une diminution de leur croissance.

Nous pensons qu'il faut, pour le budget prochain, tourner le dos à la fois à la logique de guichet, tout en recentrant la Ville sur ses préoccupations. Et les préoccupations des habitants sont évidemment en matière de sécurité, en matière de qualité de vie, en matière également d'emploi.

Nous prenons acte de votre objectif de diminuer le taux de la taxe d'habitation tout en maîtrisant les coûts de gestion de la Ville. Nous attendons évidemment la déclinaison dans le cadre du budget primitif 2002 pour mieux y débusquer les inévitables conflits entre affichage et réalité.

Madame le Maire - Merci.

Monsieur CUCHEVAL.

M. CUCHEVAL - Madame le Maire, mes chers collègues, je voudrais exprimer le point de vue du Groupe Communiste en l'absence de notre spécialiste habituel, Monsieur DEGREVE étant souffrant et je vous prie de bien vouloir l'excuser.

Concernant la proposition qui nous est faite par notre collègue Bernard ROMAN de réduire la dette conformément aux directives européennes, nous pensons qu'il faut avant tout maintenir notre capacité d'investissement. Nous traversons en effet une période de récession, sensible dès avant le 11 septembre, et dont on nous annonce l'aggravation.

Il est alors de notre devoir de soutenir l'emploi direct et nous pensons que cela est tout à fait possible en profitant de la récente baisse des taux d'intérêts.

.../...

L'estimation des réalités économiques et financières dans leur globalité, qui conduit à envisager cette réduction de la dette, peut-être fondée d'un point de vue purement gestionnaire. Elle n'apporte pas pour autant la réponse politique qui convient aux exigences sociales qui, elles, sont croissantes et croissantes de façon tout à fait prévisible.

Une juste répartition des dépenses permettrait à la fois le maintien des taux, même si nous appliquons une fiscalité qui reste injuste, et des investissements efficaces en faveur de l'emploi.

L'équilibre entre fonctionnement et investissement doit permettre en priorité, pour les mêmes raisons, de maintenir l'emploi public dans la ville, de respecter les grilles de salaires et l'évolution des carrières, et de s'attaquer résolument à toute forme de précarité.

De la même façon, on ne peut envisager de réduire, toujours en fonctionnement, les ressources des associations qui, de leur côté, participent à l'emploi et au rayonnement de la ville.

Le Groupe Communiste demande donc une réflexion globale en vue de maintenir nos grands équilibres, en portant notre attention sur nos priorités. Il s'agit, je le répète, en fonctionnement comme en investissement, des centres sociaux, des équipements sportifs décentralisés, dans nos quartiers tout comme auprès des communes associées de Lomme et d'Hellemmes.

Je vous remercie, Madame le Maire.

Madame le Maire - Merci beaucoup, Monsieur CUCHEVAL.

Madame VERBRUGGHE.

Mme VERBRUGGHE - Madame le Maire, chers collègues, nous nous retrouvons aujourd'hui pour un premier Débat d'Orientation Budgétaire qui a pour objectif d'afficher les grandes priorités de la Majorité municipale pour 2002.

Nous serons généralistes. Toutes les recettes n'étant pas connues à ce jour, nous n'entrerons donc pas dans le détail des financements.

En introduction, je rappellerai notre position sur la fiscalité, même si elle va à l'encontre du discours ambiant, largement partagé, démagogiquement amplifié, des impôts qu'il faut baisser.

N'oublions pas la valeur redistributrice de l'impôt et n'oublions pas que l'impôt, ce sont nos écoles, ce sont nos crèches, nos services municipaux entre autres.

Il faut être attentif à ce que les classes populaires, par l'intermédiaire des dégrèvements, ne soient pas touchées par l'impôt, mais il faut être attentif aussi aux marges de manœuvre de notre institution.

En avril, nous avons souligné nos attentes en matière d'économie solidaire, d'environnement, de commerce équitable, de développement des modes de déplacements alternatifs.

Le budget présenté par Bernard ROMAN nous parle de proximité, de culture, d'environnement, de petite enfance, des thématiques auxquelles notre groupe est attaché et dans lesquelles nous retrouvons certaines des priorités qui sont les nôtres.

Nous attacherons également une attention forte à la maîtrise des coûts de l'institution, la création prochaine d'une cellule des flux ira dans ce sens, je pense.

.../...

Nous aurons à affiner collectivement des déclinaisons de ces grandes priorités pour affirmer l'engagement que nous avons pris pour que l'emploi, la concertation, le développement durable se concrétisent dans chaque quartier.

Nous nous retrouverons en décembre, lors de la présentation du budget primitif. Nous porterons ce budget s'il nous donne les moyens de concrétiser les nouvelles orientations municipales voulues par les Lilloises et les Lillois en mars dernier.

Merci.

Madame le Maire - Merci bien.

Madame DA SILVA.

Mme DA SILVA - Madame le Maire, chers collègues, l'essentiel a été dit et, comme d'habitude, Monsieur ROMAN a été très clair.

Nous pensons que les orientations proposées correspondent bien au programme d'action municipale de la Majorité.

Les élus du Groupe Personnalités y adhèrent pleinement et participent à sa mise en œuvre. Nous voulons brièvement rappeler quelques remarques essentielles.

Elles concernent successivement le contenu et la démarche.

En ce qui concerne le contenu, même s'il est techniquement annuel, notre budget, notamment en ce début de mandat, doit avoir une perspective longue, pluriannuelle. Nous nous y engageons et nous y construisons notre avenir.

Dans ce cadre, il est essentiel de respecter les engagements de modération fiscale que nous avons pris.

Nous souhaitons évidemment étendre et améliorer notre service à nos concitoyens mais il faut le faire non pas en accentuant la fiscalité mais par une optimisation de nos dépenses.

Comme déjà engagé, il est également impératif de poursuivre la baisse de notre endettement en vue d'accroître pour l'avenir nos marges de manœuvre de fonctionnement comme d'investissement.

Il est nécessaire et prudent, comme dans toute maison bien gérée, de provisionner les pics de dépenses exceptionnelles, ce que nous constatons, notamment pour Lille 2004.

Cette démarche de prise en compte de l'avenir doit être étendue, nous nous réjouissons de la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement et également de l'élaboration du plan pluriannuel de fonctionnement.

Nous adhérons pleinement aux priorités municipales énoncées : proximité, bien sûr, environnement, propreté, culture. Nous soulignons simplement que les priorités d'action ne se mesurent pas exclusivement en terme de priorités budgétaires. Dans certains domaines comme l'efficacité de nos méthodes de gestion ou la participation des habitants, d'importantes améliorations peuvent être obtenues. Il est essentiel de les intégrer et de les valoriser.

.../...

En ce qui concerne la démarche, nous avons déjà souligné que l'acte budgétaire pour être le plus pertinent et le plus efficace doit être porté et partagé aussi largement et aussi fortement que possible. En premier lieu, par les élus, et nous nous réjouissons à cet égard de la démarche participative qui a été instaurée avec eux.

Cela concerne également tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, dans des structures participatives, s'intéressent à l'action municipale. Je pense notamment aux Conseillers de Quartiers ici présents et, au-delà, à l'ensemble des concitoyens.

A cet égard, une information claire, cohérente, précise, est indispensable sur nos choix budgétaires, leurs enjeux et nos priorités.

Il est important d'avancer dans cette voie et, pour ce qui nous concerne, nous nous y engageons.

Madame le Maire - Merci beaucoup.

Monsieur ROMAN.

M. ROMAN - Je vais être très rapide puisque j'avais fait 15 minutes, auxquelles il a fallu ajouter les 17 minutes de Christian DECOCQ. Heureusement que les autres Présidents de groupes ont été plus rapides ...

Je vais donc être très rapide sur les réponses, d'autant que nous en sommes au Débat d'Orientation Budgétaire.

Madame DA SILVA, merci des quelques mots que vous avez eus. Je veux rebondir immédiatement sur un des termes que vous avez employés et qui a fait sourciller Monsieur DECOCQ, en remerciant la Municipalité de travailler sur un dispositif pluriannuel.

Il est bien évident, Monsieur DECOCQ, que, comme vous l'avez indiqué, nous sommes dans un Débat d'Orientation Budgétaire qui est annuel mais que nous avons travaillé, à la demande de Madame AUBRY, non seulement sur un programme pluriannuel d'investissement puisque, prévoir 1,450 milliard d'opérations d'investissement sur six ans, c'est forcément essayer de les caler sur l'ensemble du mandat, mais en plus, on nous a demandé de travailler sur un programme pluriannuel de fonctionnement que vous aurez la chance, Monsieur DECOCQ, ne soyez pas si impatient, d'avoir en documents annexés lorsque nous examinerons le budget 2002, ce qui est somme toute la logique. C'est parce que vous voulez trop de choses, trop vite. Mais on vous l'a déjà dit.

Deuxième élément. Monsieur CUCHEVAL, en vous remerciant aussi des quelques mots que vous avez eus, pour vous dire que ce n'est aucunement pour des questions de directives européennes que nous avons choisi, il y a quelques années, de maîtriser l'endettement de la Ville. Nous l'avons choisi uniquement pour mieux maîtriser justement le budget de la Ville.

Vous savez, quand on fait un budget et que, en ajoutant le personnel et l'annuité de la dette, plus les dépenses obligatoires c'est-à-dire assurances, paiement des contrats, il reste 1 ou 2% des recettes de fonctionnement pour faire de la politique, on peut se demander si cela vaut la peine de faire de la politique.

Or, j'ai envie de faire de la politique. Je suppose que vous aussi. En tout cas, toute l'équipe municipale en a envie. Et donc, si on se contraint par les dépenses obligatoires à un niveau au-delà duquel il ne reste rien pour impulser des actions, pour impulser des priorités, on peut s'interroger sur le sens de la politique.

.../...

C'est dans ce sens que nous avons voulu maîtriser notre endettement. Et à 150 M.F. par an, 1,450 milliard sur le mandat, nous avons un programme ambitieux, d'autant que, notamment par l'intermédiaire du G.P.V., nous sommes aidés en opérations extérieures sur les quartiers qui en ont le plus besoin.

Monsieur BERNARD, je n'ai rien à préciser sinon que vous n'avez dit que des contre-vérités par rapport à ce que j'avais évoqué.

Madame VERBRUGGHE, là aussi, en vous remerciant de vos propos, je veux simplement éclaircir ce qui pourrait apparaître comme un désaccord sur la fiscalité.

Martine AUBRY, dans un autre cadre mais en qualité d'auteur, a eu l'occasion d'écrire un livre dont je crois l'un des chapitres s'appelait « Vive l'impôt ». Je ne pense pas qu'il y ait un désaccord idéologique entre vous et nous sur la question de la fonction redistributrice de l'impôt.

Cela étant dit, l'impôt local, et notamment l'impôt ménages, est sans doute le plus injuste de tous les impôts qui existent aujourd'hui.

Il est moins injuste depuis que la Gauche est aux affaires en France puisque nous avons, par des politiques de dégrèvement et de plafonnement, fait en sorte que les gens les plus modestes ne subissent pas de plein fouet la politique fiscale locale, que ce soit à Paris ou à Lille, Monsieur DECOCQ, c'est la même chose.

Il n'en reste pas moins que cette fiscalité doit être modifiée avant que nous puissions en user comme on use de l'instrument fiscal comme d'un instrument de redistribution. C'est tout le sens de la nuance qui existe entre nous.

Enfin, Monsieur DECOCQ, et là, c'est assez extraordinaire, vous me reprochez d'être trop technique. J'ai le souvenir des débats précédents où, quand la dette par habitant à Lille était à 10 000 F et que je n'en parlais que rapidement, vous me reprochiez d'être trop politique. Maintenant que la dette est de 5 900 F/habitant, c'est-à-dire qu'elle a baissé de 40% et que je me permets de le dire deux fois dans mon propos introductif, vous me traitez de techno.

Vous ne pouvez pas contester le fait que la structure budgétaire de la Ville est saine, que si elle est saine, c'est parce que nous avons mené une action volontariste pour qu'elle le devienne, avec une rigueur de gestion qui ne peut pas vous déplaire parce que vous êtes attentif au bien public, mais lorsque vous prenez votre casquette d'opposant, elle vous déplaît quand même un petit peu, vous préféreriez qu'on ait fait des erreurs de gestion.

Je voudrais simplement vous préciser : vous avez développé longuement, et d'ailleurs avec qualité, le débat sur les transports et sur la sécurité. Là aussi, vous êtes trop impatient. C'est quand même le débat du mois de décembre. Lorsque vous verrez, en face d'un certain nombre de politiques, des chiffres vous pourrez dire « c'est trop peu » ou « ce n'est pas assez ». Sinon, vous auriez pu parler du sport, de la culture, là, on est sur le Débat d'Orientation Budgétaire. Donc, conditions de l'équilibre budgétaire, grandes priorités, et on vous a annoncé les nôtres. Peut-être ne vous plaisent-elles pas.

M. DECOCQ - Mais nous sommes prêts à voter votre budget si vraiment vous prenez en compte ces grandes orientations. Je l'ai dit.

M. ROMAN - Vous prenez beaucoup de risques, Monsieur DECOCQ.

.../...

M. DECOCQ - Non, parce que c'est nous qui jugeons de la hauteur de l'effort.

M. ROMAN - D'accord. La subjectivité vous permettra de vous en sortir. Nous préférons rester objectifs et objectifs au service des Lillois.

Madame le Maire - Juste peut-être un petit mot car je n'ai rien à ajouter sur le fond à ce qu'a dit Bernard ROMAN.

Monsieur DECOCQ, vous en avez profité pour parler des déplacements et de la sécurité. Nous n'allons pas aborder aujourd'hui -puisque nous ne sommes qu'en pré-débat, en débat d'orientation- l'ensemble des politiques.

Je voudrais simplement vous dire, puisque vous avez dit que Bernard ROMAN était un très bon pédagogue, ce qui est vrai, mais il aurait peut-être dû l'être un peu plus parce que, en ce qui concerne les déplacements et les navettes, ce n'est pas la Ville, c'est la Communauté Urbaine. Et nous n'avons pas attendu vos photos ... mais si, mais si, laissez-moi terminer !

Attendez, vous avez parlé, je réponds, Monsieur DECOCQ ...

Nous préparons actuellement, avec Marc SANTRÉ -et je vous le montrerai avant qu'on ne délibère- un projet de navettes à l'intérieur de la ville, plus complet que celui auquel vous avez fait référence. Nous avons regardé aussi ces navettes, je ne sais pas auxquelles vous pensez mais il y a plusieurs modèles.

Nous négocions actuellement avec la Communauté Urbaine car, dans le cadre du contrat Transpole, on doit tout à fait pouvoir insérer ces navettes de centre-ville.

Je voulais simplement vous le dire, non pas pour vous contester mais pour votre information et ajouter que je suis tout à fait prête à vous associer à cette réflexion si vous le souhaitez.

Sur la sécurité, vous le verrez lorsque nous parlerons du budget, je considère que ces problèmes n'ont pas seulement des aspects financiers. Mais nous mettrons par exemple, comme nous nous y étions engagés, des A.M.L.S. dans tous les quartiers. Il y en aura trente de plus au budget, pour ne prendre que cet exemple. Ce n'est pas aujourd'hui que nous en parlerons, mais quand nous évoquerons le budget.

Juste un mot pour vous dire que ces cellules de veille dont vous parlez fonctionnent quotidiennement et que, pour moi, elles ont un effet majeur pour l'ensemble des acteurs dans la ville. Si nous considérons, comme c'est notre cas, que l'insécurité ne se traite pas par une seule chose, par exemple, la présence de policiers dans les quartiers, qui est un élément important mais qui n'est pas le seul, nous agissons aussi bien sur les réseaux de parents d'élèves et les réseaux d'aide à la parentalité, sur des psychologues qui doivent être mis à côté des enfants, sur les éducateurs spécialisés, mais aussi, sur ces cellules de veille qui permettent dans chaque quartier où elles existent, chaque semaine, de regarder effectivement -et Roger VICOT assiste à beaucoup de ces cellules de veille, il en parlera peut-être tout à l'heure- ce qu'ont été les actes d'incivilité ou de délinquance dans le quartier et quelles ont été les réponses qui ont été apportées.

Même pour un enfant de huit ans, aujourd'hui, les parents sont convoqués. Nous voulons savoir ce qui lui est dit et comment il va comprendre que ce qu'il a fait n'est pas bien.

La victime est au courant des suites de ce que nous avons fait.

.../...

Voilà le travail quotidien de cette cellule de veille.

Un petit mot puisque vous avez parlé de la sécurité dans les transports.

Les transports, c'est la Communauté Urbaine. Mais nous avons décidé avec Pierre MAUROY -et j'ai tenu une réunion à Euralille avec l'ensemble des commerçants et avec les grands réseaux de transports- de mettre en place un commissariat dans Euralille. Je vous signale que l'appel d'offres est lancé et que ce commissariat fonctionnera en début d'année avec 20 agents pour être spécialisé à la fois sur le centre Euralille et sur l'ensemble des transports de la ville de Lille.

M. DECOCQ - Il y a un contrat local de sécurité transports ...

Madame le Maire - Vous posez la question, ne vous étonnez pas que je vous réponde.

Je vous réponds simplement : ne pensez pas que ce que nous avons dit n'est pas fait. L'appel d'offres est lancé, les travaux vont être engagés et nous avons l'accord du Ministère de l'Intérieur. Tout ceci a été négocié.

Tout cela pour vous dire que nous ne parlons pas, nous agissons effectivement. Et ce, sans aucune agressivité, juste pour votre information.

Monsieur QUIQUET.

M. QUIQUET - Simplement pour apporter quelques éléments de réponse à Christian DECOCQ en ma qualité de Vice-Président Transports à la Communauté Urbaine.

Je feuilletais mon agenda pour rechercher la date à laquelle j'ai signé avec Jean-Claude GAYSSOT un avenant au contrat local de sécurité transports. C'était le 26 juin de cette année.

Effectivement, l'Etat apporte 70 M.F. pour la Communauté Urbaine sur le volet sécurité avec des moyens en radiotéléphonie, en vidéo embarquée, en moyens humains.

Donc, la sécurité, nous nous y intéressons. C'est une responsabilité de l'Etat mais les collectivités aussi s'y intéressent et je dirai que le droit à la sécurité des usagers est un droit fondamental.

Nous avons donc obtenu de l'Etat des moyens conséquents que nous mettrons en œuvre.

Ensuite, deuxième point de réponse : mon collègue Marc SANTRÉ est absent, je vais répondre simplement sur la place Sébastopol puisque vous avez évoqué ce sujet.

M. DECOCQ - A titre d'exemple.

M. QUIQUET - A titre d'exemple, bien sûr, mais je rappelle simplement que c'est dans le courant de l'année 2000 que l'ancienne Majorité a pris la décision, et ce n'est pas moi qui vais la remettre en cause, de réduire sensiblement les places de stationnement sur la place Sébastopol. C'est à ce moment-là que vous auriez dû intervenir dans le débat public.

La réunion à laquelle vous faites allusion était une réunion d'information, le débat avait eu lieu notamment avec Gilles PARGNEAUX et l'Adjoint à la Voirie de l'époque.

.../...

Madame le Maire - Un atelier urbain de proximité, Monsieur DECOCQ, se tient avant et pas après. Et c'est justement ce que nous avons annoncé dans le nouveau mandat et ce que nous faisons, c'est-à-dire débattre avec les habitants avant que les travaux soient terminés. Or place Sébastopol, l'aménagement se termine.

Mais je peux vous assurer que tous travaux, quels qu'ils soient, sur une place, dorénavant, donneront lieu à un atelier urbain de proximité.

Je vous propose d'en rester là pour l'instant. Nous reprendrons ce débat au mois de janvier et nous passons aux dossiers de Monsieur de SAINTIGNON.

01/830 - Ville de Lille - Budget Supplémentaire 2001 - Exercice 2001.

Adopté à la majorité (le groupe Union pour Lille et le Front National votent contre).

01/831 - Exercice 2001 - Transferts de crédits.

01/832 - Budget du Service Extérieur des Pompes Funèbres - Affectation des résultats de l'exercice 2000.

01/833 - Présentation du rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière du Crédit Municipal en 2000.

01/834 - Caisse de Crédit Municipal de Lille - Fonds de Solidarité Habitat - Emprunt de 1.000.000 de francs - Garantie financière de la Ville.

01/835 - Régisseurs de recettes et d'avances - Indemnités de responsabilité et cautionnement - Barème en euros.

01/836 - Gestion de trésorerie - Proposition de lancement d'un appel à la concurrence pour l'exercice 2002.

01/837 - Association de la Fondation Etudiante pour la Ville - Subvention exceptionnelle.

Adoptés.

INFORMATIQUE

01/838 - Maintenance des matériels et logiciels des serveurs des sites Centraux - Appel d'offres ouvert - Avenant n°1.

Adopté.

DECENTRALISATION

01/839 - Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

Adopté.

.../...

Chemise n°4

Rapporteur : Monsieur de SAINTIGNON,
Premier Adjoint

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

01/813 - Revitalisation économique des quartiers Sud de Lille - Protocole d'accord - Ville de Lille, Caisse des Dépôts et Consignations, Etat.

Madame le Maire - Monsieur BERNARD a demandé la parole sur le 01/813.

M. BERNARD - Madame le Maire, ce dossier concernant un protocole d'accord avec la Caisse des Dépôts pour la revitalisation économique des quartiers Sud est tout à fait emblématique de la façon d'aborder la politique dans les quartiers défavorisés de Lille.

Cette politique de la ville existe depuis une vingtaine d'années et, malheureusement, depuis vingt ans, la ghettoïsation n'a cessé de progresser. Il continue à y avoir sur Lille une dualité urbaine et sociale.

Ce que l'on peut remarquer en examinant la situation dans ces quartiers c'est que la méthode partenariale que vous proposiez a échoué, que les facilitateurs dont on avait prédit un futur rayonnant n'ont pas joué leur rôle. Et que, malgré la nécessité de reprendre possession des lieux, pour reprendre l'expression du Sous-Préfet à la Politique de la Ville, cela n'a pas été le cas.

On remarque que la Ville est forte en paroles mais assez peu en bénéfices. Le prétendu droit à l'initiative n'existe pas. Des financements sont engloutis dans des dépenses de fonctionnement de structures, largement supérieurs aux 10% normalement dévolus aux dépenses de gestion.

Il n'y a pas non plus de volonté de dépasser l'échelle des quartiers alors que, nous le savons, le développement du Sud de Lille est indissociable du devenir du centre-ville.

Il n'y a pas non plus d'effet du Contrat de Plan Etat/Région. Seuls 6% du coût des investissements de ces quartiers sont pris en charge par la Région, soit nettement moins que ce que les contribuables de ces quartiers paient à la Région.

Enfin, le maquis législatif Voynet, Chevènement, Gayssot, fait que les différents acteurs économiques n'y retrouvent plus leurs petits.

Alors, le diagnostic est connu dans ces quartiers, ainsi que les mesures nécessaires en faveur de la revitalisation de ces quartiers. Mais nous sommes très loin du Plan Marshall et des promesses de M. Tapie quand il était Ministre de la Ville.

Je crois qu'il faut aller au-delà des mesures réparatrices et ce n'est malheureusement pas cet énième plan de développement économique dans ces quartiers qui fournira une solution.

Votre politique de la ville n'est qu'un simple volet social de la politique urbaine sur Lille. Il est nécessaire au contraire de contrôler l'efficacité des crédits dépensés.

D'ailleurs, Madame le Maire, vous aviez dit en 1990 qu'il fallait prendre parfois le temps de l'analyse.

.../...

Eh bien, le temps de l'analyse fait que, aujourd'hui, ce qui devait changer la vie n'a rien changé dans les banlieues. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce dossier.

Madame le Maire - M. PECHARMAN sur la 01/816.

POLITIQUE DE LA VILLE

01/814 - Quartier Moulins - Aménagements des abords du 1, rue de Mulhouse.

01/815 - Politique de la Ville - Programme 2001 - Actions nouvelles.

Adoptés.

01/816 - Contrat de Ville – Programmation 2001 – Fonds d'Initiatives Habitants – Subventions.

M. PECHARMAN - Madame le Maire, mes chers collègues, j'ai lu avec beaucoup d'attention cette délibération et mon intérêt a été retenu par le choix d'utiliser une partie du Fonds d'Initiatives Habitants pour permettre à certains résidents des quartiers de Wazemmes et Moulins d'assister au catastrophique match de foot France-Algérie.

Outre le fait que nous avons été choqués de voir dans les quotidiens régionaux les photos des jeunes subventionnés poser en arborant le maillot et le drapeau d'un pays étranger, ce choix de dépenser les impôts des Lillois, cette dilapidation plutôt, ne fait que confirmer la grossière mise en scène qui devait démontrer au peuple français l'engouement d'une jeunesse intégrée pour le match pays d'origine contre pays d'accueil.

Mais les acteurs n'ont pas suivi le scénario prévu et ils ont joué aussi vrai que nature. Ils n'étaient pas une dizaine comme on a pu l'entendre à la télévision mais plusieurs centaines à huer l'hymne national et à jeter des projectiles vers les représentants du Gouvernement.

Cette rencontre qui n'a jamais rien eu d'amicale a stigmatisé publiquement l'échec de 30 ans de politique d'immigration laxiste. Elle a révélé que loin d'avoir réussi une quelconque intégration, les politiques successives qui ont refusé de regarder la vérité en face ont développé chez les habitants ...

Madame le Maire - Monsieur PECHARMAN, ceci n'a rien à voir avec la délibération dont nous parlons et cela n'a d'ailleurs rien à voir avec ce qu'est une République ou un Conseil Municipal !

Je vous demanderai maintenant de vous taire. Cela n'a rien à voir avec le sujet.

Et je donne la parole à Pierre de SAINTIGNON.

M. ROMAN - C'est scandaleux !

Madame le Maire - Non, cela n'a rien à voir avec le Contrat de Ville ! Cela n'a rien à voir qu'avec des idées racistes que vous promenez partout en France. Et ce n'est pas la France là !

(applaudissements)

.../...

M. de SAINTIGNON - Sur la première question évoquée par Monsieur BERNARD. Je ne comprends pas bien ce que vous dites, on ne doit pas lire les mêmes choses, vous observez mal la réalité à Lille car je crois que du bilan que nous faisons de l'action économique dans ces quartiers, nous avons un début de réalisation important. Monsieur MALFAIT, l'ancien Président de l'Association des Commerçants, ainsi que Monsieur DESBOTTE qui l'a remplacé maintenant, apprécieront ce que vous avez dit quant à l'organisation du commerce dans ces territoires.

Monsieur DASSONVILLE, qui est le Président de Objectif Sud et qui agit avec un groupe de chefs d'entreprises, également.

Notre souci est de faire en sorte que les acquis de la zone franche notamment qui va progressivement disparaître soient valorisés en terme de qualité de l'entreprenariat, en terme d'accompagnement et d'aide aux P.M.E., en terme de valorisation de l'offre immobilière dans nos quartiers et de développement des services de proximité.

Nous avons là une délibération qui est au contraire tout à fait exemplaire de la volonté de la Ville qui est de prendre en considération les stratégies gouvernementales positives de revitalisation des quartiers en zones urbaines, et de faire en sorte que la meilleure expertise soit apportée à ces quartiers du croissant Sud de Lille en terme d'expertise et notamment pour favoriser la création d'entreprise dans ces quartiers.

Voilà ce que je voulais dire.

Donc, vous avez tout faux, Monsieur BERNARD, je vous le dis comme je le pense.

Madame le Maire - Je mets aux voix la délibération 01/813.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National

Qui vote contre : le Front National

Adopté à la majorité.

Je mets aux voix la délibération 01/816.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National

Qui vote contre : le Front National

Adopté à la majorité.

Je précise que Madame KECHEMIR ne participe pas au vote de la délibération 01/817 en tant que Présidente de la Mission Locale. Je pense qu'il n'y a pas de difficultés.

EMPLOI

01/817 - Subventions à l'Association Réussir - La Mission Locale de Lille - Pôle Accueil, Comité Lillois d'Aide aux Projets et Crédits Loisirs.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Madame KECHEMIR ne prend pas part au vote).

.../...

MAISONS DE QUARTIERS ET CENTRES SOCIAUX

01/818 - Projets Educatifs - Groupe Scout Isla Lille - Attribution de subvention.

01/819 - Réaménagement de l'ex-Centre Médico-Scolaire, rue Georges Lefevre - Implantation du Centre Social et de l'Ecole de Musique de Lille-Centre - Marché sur appel d'offres ouvert.

01/820 - Centre Social du Parc des Expositions Saint-Sauveur - Attribution de subvention.

Adoptés.

J'en arrive aux dossiers de Monsieur MUTEZ qui va peut-être nous dire quelques mots sur les actions menées par rapport à l'euro.

Chemise n°5

Rapporteur : Monsieur MUTEZ,
Conseiller municipal délégué

COMMERCE

01/822 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce à Lille, Axe 4 : Prospector de nouvelles enseignes pour renforcer l'offre commerciale à Lille - Participation au Marché international professionnel de l'implantation commerciale et de la distribution (MAPIC) - Subvention à l'Agence pour la Promotion Internationale de la Métropole (APIM).

01/823 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce à Lille, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Projet EURO : réalisation et mise en œuvre d'une convention de partenariat entre la Fédération Lilloise du Commerce (FLCAS), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille Métropole (CCILM) et la Ville de Lille - Animations commerciales, conférences thématiques et itinérance de l'Euroboutique.

Adoptés.

Madame le Maire, nous sommes à moins de 50 jours de cette échéance historique et je voulais dire, malgré le fait que la mise en place de l'euro ne soit pas de la compétence de la Municipalité, l'intérêt que nous avons toujours porté à cette mise en place.

Dans le précédent mandat, nous avons porté notre intérêt vers les personnes âgées et nous l'avons fait avec Martine FILLEUL, vers les enfants des écoles avec Ariane CAPON, et également bien entendu vers les commerçants.

En ce début de mandat, nous travaillons bien entendu en étroite relation avec le monde du commerce parce que nous savons parfaitement que les commerçants seront les relais indispensables à la réussite de la mise en place de l'euro. Quand je dis commerçants, je pense également aux artisans, aux prestataires de services aux commerçants non sédentaires qui animent nos marchés.

.../...

Nous avons mené, Martine FILLEUL et moi-même, une opération en association avec la Fédération du Commerce Lillois et la Chambre de Commerce, bien entendu, dans le but de réussir ce passage à l'euro le 1er janvier prochain.

Ce partenariat repose sur trois points.

En premier lieu, nous avons proposé aux commerçants une information collective sur le passage à l'euro par l'organisation de conférences thématiques.

Le deuxième point, c'est l'accompagnement de la sensibilisation des commerçants par l'organisation d'un programme d'animations commerciales dans les quartiers, ainsi que par le double affichage chez les commerçants.

Je rappelle que nous serons, en janvier, en pleine période de soldes et que ce n'est pas un double affichage qu'il faudra faire, mais bien un triple affichage puisque nos commerçants devront indiquer le prix en francs, le prix en euros avant, plus le prix soldé en euros.

Le troisième point, c'est préparer concrètement les commerçants à la manipulation des euros grâce à l'euroboutique, une euroboutique qui est itinérante à travers nos quartiers.

Je vous propose une délibération qui repose sur huit opérations à caractère commercial, montées grâce à ce partenariat avec la Fédération du Commerce et intégrant la présence de l'euroboutique de la Chambre de Commerce. Cette euroboutique a déjà été présente sur un certain nombre des marchés de la ville, valorisant ainsi des animations commerciales.

Par ailleurs, deux conférences thématiques sont prévues au mois de décembre afin de diffuser auprès des commerçants qui le souhaitent une information ciblée sur par exemple le rendu de la monnaie, la gestion d'une double caisse, etc ...

Permettez-moi de conclure ce propos marquant l'intérêt de la Municipalité pour ce passage à l'euro en soulignant les efforts particuliers qui ont été réalisés par un grand nombre d'unions commerciales, et plus particulièrement celles de Lille Flandre, du quartier des Arts, du quartier Esquermoise, de Wazemmes, de Lille Sud, de la rue d'Isly, de la rue Pierre Legrand, ainsi que celle de la rue Gambetta.

Voilà, Madame le Maire.

Madame le Maire - Merci beaucoup, Monsieur MUTEZ.

Ce sont effectivement des opérations très intéressantes.

Il n'y a pas de demande, donc, je ne mets pas au vote. Je pense qu'il y a un accord sur cette délibération.

Je passe la parole à Madame ROUGERIE sur la délibération 01/848.

.../...

Chemise n°13

Rapporteur : Madame ROUGERIE,
Conseillère municipale déléguée

PROJETS ASSOCIATIFS

01/847 - Projets associatifs - Aide au démarrage de projets associatifs - Subventions aux associations.

Adopté.

01/848 - Projets associatifs - Charte de partenariat entre les Associations et la Ville de Lille - Communication.

Mme ROUGERIE - Madame le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, en cette année du centenaire de la loi du 1er juillet 1901, je suis heureuse de vous présenter la charte du partenariat qui sera proposée aux associations lilloises.

Certes, la Ville de Lille n'a pas attendu cette célébration pour tisser des liens très forts avec ses associations. Les associations lilloises sont présentes dans les principaux secteurs de la vie locale : action sociale, éducation, formation, culture, insertion, sports, loisirs, santé, environnement, équipements de proximité, etc ...

2 500 associations sont recensées à Lille dont 900 sont subventionnées par la Ville et 100 nouvelles associations se créent chaque année. Cette vigueur est une spécificité lilloise qui rend notre ville exemplaire en la matière.

Les associations lilloises s'inscrivent depuis fort longtemps dans la volonté de la Ville de développer la citoyenneté et la participation.

Lille a mis en place de nombreuses instances qui permettent la concertation et l'échange sur les dossiers municipaux : commissions extra-municipales dans les domaines de l'environnement, des sports, de la politique en faveur des personnes âgées, de la petite enfance et de la prévention de la délinquance.

Des plans locaux d'action, tourisme, commerce, environnement avec l'Agenda 21, sont également le fruit d'une collaboration étroite entre le monde associatif et la Ville.

Enfin, le Conseil Communal de Concertation, outil très innovant de la démocratie participative, est composé à 70% de représentants d'associations élus par leurs pairs, ce qui leur donne une légitimité très forte.

Alors, pourquoi présenter cette charte ?

Eh bien, parce que nous avons pensé qu'en cette année du centenaire et au début d'un nouveau mandat, il était bon de faire le point sur les rapports entre la Ville et ses associations.

La méthode de travail retenue est un exemple de démocratie participative. Le point de départ de notre réflexion est un projet de charte de partenariat voté par le Conseil Communal de Concertation et préparé par un groupe de travail composé de représentants associatifs très divers.

.../...

La Ville s'est saisie de ce projet et un groupe de travail mixte composé de représentants d'associations et des services municipaux a élaboré cette charte que nous vous présentons aujourd'hui après accord de la Commission de la Démocratie Participative.

Je tiens à les remercier vivement pour l'esprit de dialogue constructif qui a présidé à ces travaux.

Cette charte n'a pas force de loi, elle est un engagement moral. Elle garantit la qualité de la mission des partenaires dans un cadre contractuel responsable et respectueux de l'autonomie de chacun.

Elle contribue au développement et à la consolidation du tissu associatif lillois et à la clarification des rapports entre les associations et la collectivité locale.

Elle s'inscrit dans le droit fil de la charte d'engagement réciproque entre l'Etat et les associations signée le 1er juillet 2001 par le Premier Ministre et le Président de la Conférence Permanente des Coordinations Associatives.

Elle pose des principes généraux et ne comporte aucun engagement précis. Ceci est volontaire car pour la Ville de Lille cette charte n'est pas une fin en soi mais le point de départ d'une politique encore plus dynamique et plus participative avec le monde associatif.

Dans les mois qui viennent, elle sera déclinée par secteurs par les Adjointes concernés dans tous les domaines d'intervention de la Ville pour aboutir à des propositions d'actions.

Une synthèse de ces travaux sera présentée au printemps au Conseil Municipal.

Les engagements seront contractualisés dans le cadre de nouveaux plans locaux d'actions ou l'actualisation de plans existants.

Une nouvelle dynamique est donc en marche. Elle se concrétisera également par la création de la Maison des Associations, d'un Bureau du Bénévolat, de l'aide au démarrage de jeunes associations, dans un ensemble cohérent.

Madame le Maire - Merci beaucoup, Madame ROUGERIE.

Monsieur LESERRE.

M. LESERRE - Madame le Maire, chers collègues, la charte de partenariat entre les associations et la Ville de Lille que vient de nous présenter brièvement Madame ROUGERIE est au fond une excellente occasion, et je dois dire une magnifique occasion d'avoir ce soir un débat et un échange sur la vie associative en général et sur le monde associatif lillois en particulier.

Je ne crois pas me tromper beaucoup en disant que, parmi les personnes présentes ce soir dans le public, les Conseillères et les Conseillers de Quartiers et parmi mes collègues, nombreuses sont les personnes qui ont vécu leur premier engagement dans le monde associatif et qui souvent d'ailleurs poursuivent cet engagement ou qui sont pour la plupart d'entre elles des militants du monde associatif.

Il aurait été dommage, il faut le dire, que dans cette année du centenaire de la loi de 1901, alors même que nous entrons dans le deuxième siècle, si on prend le mois de juillet 1901 comme référence de cette loi de liberté, il aurait été effectivement dommage que nous ne prenions pas le temps ce soir d'avoir ce débat et cet échange.

.../...

Je voudrais simplement faire trois observations.

La première observation repose sur l'absence de diagnostic de la réalité associative lilloise.

Comment et pourquoi ne pas évoquer ici l'évolution des modes d'organisation de la vie associative, la réalité du poids économique, ou bien même les diversités de ce même monde, ce qui rend d'ailleurs souvent difficiles les prises de décisions des pouvoirs publics ?

Comment et pourquoi ne pas évoquer ici les exigences nouvelles, toujours plus lourdes et toujours plus complexes, qui pèsent sur les responsables associatifs et les bénévoles ?

Comment et pourquoi ne pas évoquer ici ce soir le rôle essentiel joué par les associations en terme d'innovations sociales ?

Comment et pourquoi ne pas évoquer la place qu'elles tiennent sur le terrain de la compétence et des réponses qu'elles apportent à nombre de nos concitoyens qui, à travers les associations, trouvent des réponses à leurs difficultés ?

Et puis, pour ne pas sombrer dans l'angélisme associatif qui est souvent de mode, pourquoi et comment ne pas évoquer ici trois dérives que je souhaite rappeler ?

La dérive marchande qui fait de l'association bien souvent une sorte de faux-nez commercial avec, il faut bien le dire, de pseudo-considérations sociales. Il suffit pour cela de se replonger dans la lecture du livre de Pierre-Patrick KALTENBACH sur les associations lucratives sans but. Première dérive.

Deuxième dérive : la dérive communautariste qui fait de l'association souvent un outil supplémentaire de la balkanisation, de la parcellisation de notre société, en défendant souvent des intérêts ultra-catégoriels ou de très court terme.

Et troisième dérive : la dérive utilitariste qui fait également de l'association un simple supplétif d'une politique que la collectivité n'est plus capable ou pas capable d'entreprendre, ou bien alors un outil pratique pour contourner la comptabilité publique qui, je l'admets, est souvent lourde ou, pire encore, le reclassement d'amis politiques dans des structures où les permanents se multiplient. Et pour cela, il suffit simplement de se plonger dans la lecture souvent fructueuse du rapport de la Cour des Comptes.

Je regrette ce soir que ce débat, sur ce diagnostic-là, n'ait pas lieu, qu'il y ait au fond une absence de regard critique sur les erreurs qui ont pu être commises par la Ville, et c'est bien naturel, sur les erreurs qu'il ne faudrait sans doute pas reproduire afin que ces dérives cessent car personne ne pourrait croire que ces dérives n'existent pas sur le territoire lillois.

Deuxième observation : est-ce que cette charte, qui vient de nous être présentée, peut répondre d'une manière ou d'une autre à ces dérives et aux aspects positifs ou aux innovations que portent les associations ?

Je dois le dire ce soir au nom du Groupe Union pour Lille, la démarche qui a été conduite par le Conseil Communal de Concertation est une démarche originale et, il faut bien le dire, positive. Effectivement, faire se rencontrer des responsables politiques, des responsables des services et des responsables associatifs est sans aucun doute quelque chose qu'il faut souligner.

.../...

Ensuite, il faut bien le dire, cette charte manifeste sans aucun doute, dans ses intentions générales et, j'allais dire, généreuses, la volonté d'établir des liens nouveaux avec le monde associatif. Madame ROUGERIE a parlé de clarification et sans aucun doute cette charte peut-elle y contribuer.

Pour autant, la question que nous souhaitons poser ce soir est de savoir si cette charte peut lever un certain nombre de malentendus qui pèsent bien souvent entre le monde associatif et les collectivités publiques.

A notre sens, cette charte rajoute malheureusement quelques malentendus.

Premier malentendu, cela porte sur la nature juridique ou non de cette charte. C'est au fond un peu tout le paradoxe de ce texte. Il souhaite être un engagement contractuel tout en restant un engagement moral alors même, et je crois que ce n'est pas Bernard ROMAN qui me contredira et que c'est l'argument qui a été développé par Christian DECOCQ lors de la Commission qui discutait de ce sujet, que l'article 1134 stipule très clairement –et c'est un point dont il faudrait discuter ensemble- que les conventions légalement formées tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites.

C'est un article paraît-il de base du Code Civil, un des plus importants, et c'est un des éléments qui, à notre sens, doit être développé par rapport à cette charte.

D'autre part, toujours sur le plan juridique car, s'il s'agit bien d'un engagement contractuel, malgré tout, il y aura bien deux signataires, il y a également des termes qui sont utilisés comme la notion de subsidiarité. Alors, je veux bien que ce soit une notion philosophique mais chacun doit savoir ici que la notion de subsidiarité a été fixée par le droit international, il me semble me souvenir que c'est par le traité de Maastricht. Et cette notion de subsidiarité qui réapparaît à plusieurs reprises dans la charte fait appel au rapport entre l'infra et le supra, sur la base de ce qui est, selon le texte sur la subsidiarité, fait de manière insuffisante.

Je voudrais être certain ce soir que chacun met bien le même sens derrière la notion de subsidiarité que l'on retrouve dans cette charte.

Enfin, troisième point sur l'engagement de conventions pluriannuelles qui est également évoqué dans la charte. Je voudrais être bien certain qu'on puisse éclaircir, peut-être ce soir, la manière dont on pourra contourner l'annualité du budget et la manière dont on peut mener ce qui est sans doute demandé et nécessaire pour les associations, dont on peut mener effectivement ces conventions pluriannuelles y compris sur le côté de la subvention car au fond on voit trop d'associations dont 80% de l'énergie est dépensée pour chercher le moyen de survivre.

Ce serait effectivement une réponse importante.

Et, troisième observation, en m'excusant d'avoir été un peu long mais je crois que le sujet le mérite amplement, cette observation comporte en fait deux interrogations et deux éléments qui manquent en amont.

Sur les méthodes tout d'abord.

A quoi sert de définir une charte et d'appliquer une charte si la Ville ne définit pas clairement et publiquement les critères d'application sur la base des choix qu'elle entend faire en matière d'innovations sociales, en matière sportive ou en matière culturelle ?

Certes, je le sais bien, et le philosophe le dit souvent : « Choisir, c'est renoncer ». Eh bien, nous croyons ce soir que la Majorité de la Ville n'est pas en situation politique de choisir ou de renoncer peut-être à un certain nombre de dérives. C'est la question que nous posons.

.../...

Elles existent, Monsieur ROMAN. Je veux bien faire semblant mais si nous sommes des militants du monde associatif, si nous voulons défendre cette loi de liberté publique qui, pour les Républicains, est une loi essentielle, il faut vraiment réagir.

Deuxième élément, c'est sur les pratiques.

Pour nous, toute pratique, pour ce qui concerne les rapports entre les décideurs publics et le monde associatif, repose sur deux piliers. Je les ai évoqués la fois dernière, je ne vais pas insister.

Premièrement, la traçabilité des subventions qui me semble essentielle, surtout devant la complexité des financements croisés.

Et deuxièmement, la clarification des projets qui, Madame ROUGERIE en a parlé, est également l'autre critère qui devrait guider notre action.

Ces exigences que je viens de rappeler reposent sur le respect des associations elles-mêmes qui souvent réclament plus de transparence de la part de nous-mêmes, reposent également sur le respect de l'argent public engagé car il faut redire ici qu'il s'agit d'argent public, et enfin reposent surtout sur le respect des subventionneurs eux-mêmes.

Il est dit dans la charte qu'une évaluation serait menée tous les deux ans. Nous, ce soir, nous vous accordons le bénéfice du doute, c'est-à-dire, au fond, prenons rendez-vous dans un an et espérons que le débat peut-être plus profond sur la vie associative soit mené. Et voyons ensemble, dans un an, comment aura été appliquée, suivie, contractualisée cette charte.

Il est possible que les choses avancent dans le bon sens et nous sommes en tout cas partisans de cette avancée positive. Il est possible également que les choses n'aient pas beaucoup évolué. Nous avons quand même été habitués, il faut bien le dire, à un certain nombre de plans d'actions qui étaient surtout des plans et assez peu des actions.

Je voudrais simplement dire également que par rapport à la loi, puisqu'on reprenait le Code Civil, dans l'article 1134, pour ce qui est de notre part, le groupe Union pour Lille veillera à l'exécution de la charte et souhaitera sanctionner sa non exécution.

Je voudrais simplement pour mettre un peu de légèreté dans mes propos rappeler ce qui est marqué -peut-être nombreux sont ceux parmi vous qui connaissent cet épitaphe- sur le monument funéraire de Waldeck-Rousseau « Nous avons choisi la liberté, faisons-lui confiance ».

Madame le Maire - Monsieur LESERRE, d'abord, merci de ces propos parce que je crois que c'est une bonne façon de poser le débat associatif.

Je souhaiterais redire à la fois l'innovation que constitue un travail dans une ville entre des associations, des élus et des services pour essayer de regarder ensemble comment chacun peut mieux remplir son rôle. Et j'y reviendrai dans quelques instants.

Je voudrais saluer le travail du Conseil Communal de Concertation qui -ce n'est pas un hasard alors que nous fêtons le centenaire des associations- a souhaité mener un travail pour conduire à une charte sur laquelle on peut discuter d'un terme ou d'un autre, mais qui est pour moi un acte fort car elle reconnaît à la fois les rôles des uns et des autres, et pour moi l'indépendance est claire, mais aussi les conditions d'un partenariat.

.../...

Une charte, ce n'est pas un texte de loi, nous reparlerons de l'article 1134. Une charte, ce sont des engagements moraux et pour moi l'engagement moral est aussi important que l'engagement juridique. Et même si on ne va pas aller devant des tribunaux pour faire appliquer une charte, la signer c'est s'engager, c'est un peu comme un engagement électoral, on ne signe pas d'acte juridique mais la morale veut qu'on applique ce que l'on signe.

C'est pourquoi, lorsque je signerai cette charte avec les associations, ce sera pour moi et pour l'ensemble de l'équipe municipale puisque -c'est en son nom que je la signe- un engagement pour approfondir nos rapports avec les associations.

D'autre part, je le dis tout aussi bien que vous, je pense que nous avons la chance d'avoir un mouvement associatif extrêmement fort dans notre ville. Il faut rappeler que le Nord et notre ville auraient peut-être encore plus souffert de la crise si les associations n'avaient pas été là pour essayer d'éviter ce déchirement qu'ont constitué le chômage et l'exclusion.

S'il est vrai qu'il y a des dérives, je dirai qu'il faut les combattre et qu'il faut le dire, mais il faut aussi dire qu'elles sont marginales par rapport à l'action du monde associatif. Ce n'est pas parce qu'elles sont marginales qu'il ne faut pas en parler, à cet égard, je vous rejoins, mais je crois qu'elles sont tout à fait marginales.

Madame ROUGERIE a très bien dit qu'à partir de cette charte qui pour moi est un acte fondamental, c'est bien le rôle du Conseil Communal de Concertation de proposer aux élus que nous sommes ce type de travail de partenariat entre le mouvement associatif et la Ville.

A partir de là, le travail pour nous commence.

Un diagnostic, vous l'avez dit, nous le faisons et nous l'avons fait. Chaque élu aujourd'hui est à même de faire un diagnostic avec le monde associatif de la situation réelle dans la ville.

Je voudrais vous rappeler d'ailleurs qu'en ce qui nous concerne, nous avons, avec Michel FALISE, avant de préparer le programme que nous avons proposé aux Lillois, réuni dans chacun des secteurs, les associations les plus représentatives pour leur demander si elles réalisaient le même diagnostic que nous.

Dans le domaine des personnes âgées, dans le domaine du sport, de la culture, de l'environnement, de la petite enfance, etc ... quel diagnostic faisons-nous de la situation dans la ville ?

Quels sont nos points forts ?

Quels sont nos points faibles ?

Et comment pouvons-nous faire en sorte d'améliorer les choses ?

Ce diagnostic, nous l'avons mené avec elles et je dirai qu'il nous a aussi aidés à faire un certain nombre de propositions dans chacun de ces secteurs aux Lillois et aux Lilloises, pour notre programme électoral.

Aujourd'hui -et c'est ce que va faire Marie-Thérèse ROUGERIE- chacun des élus travaille avec l'ensemble des partenaires. Et le milieu associatif est un partenaire extrêmement important, pour contractualiser, parce que je crois que c'est le bon terme, le rôle de chacun pour améliorer les conditions de vie des Lillois dans le domaine dont nous parlons.

.../...

Je suis beaucoup moins sévère que vous, je dirai même que je suis positive, très positive sur la plupart des plans locaux d'actions qui ont été signés. Je pense à celui de Madame Martine FILLEUL sur les personnes âgées qui a donné lieu à un ensemble d'actions, de financements, d'investissement comme de fonctionnement, et à la réunion d'une commission de coordination gérontologique présidée aujourd'hui par Marie-Christine STANIEC, et qui permet effectivement, avec les associations, de suivre l'application de ce P.L.A.

Il en est de même dans l'insertion, dans le tourisme, dans la petite enfance, et l'Agenda 21 est une forme de P.L.A., c'est-à-dire l'engagement entre la Mairie et des associations sur des objectifs concrets que nous nous sommes fixés et sur un partage des responsabilités. Chacun s'engage sur la part qui doit être la sienne et ensuite nous évaluons ce qui a effectivement été fait.

Les associations s'engagent sur les objectifs que nous avons définis, et il appartient aux politiques de les définir après un diagnostic le plus partagé possible. Et nous, nous nous engageons à apporter des moyens à ces associations avec une évaluation pour vérifier que les objectifs sur lesquels elles se sont engagées ont bien été portés.

A partir de là, vous le savez, l'engagement pluriannuel n'est pas possible juridiquement en ce sens que nous ne pouvons pas voter aujourd'hui une subvention pour trois ans. En revanche, nous pouvons tout à fait avoir un engagement moral avec une structure en disant « c'est un programme de trois ans, nous le voterons chaque année, mais si les objectifs sur lesquels vous vous êtes engagés ont bien été respectés, nous poursuivrons ce financement ». C'est dans cet esprit que nous travaillons aujourd'hui.

Marie-Thérèse ROUGERIE fera le point avec chacun des élus dans les deux mois qui viennent, à partir de cet acte que je trouve important qui est celui de cette charte des associations préparée par le Conseil Communal de Concertation.

C'est l'occasion pour nous, et nous le ferons devant le Conseil Municipal, de faire le point sur les plans locaux d'actions qui ont déjà été signés et de proposer un calendrier, je pense aux sports, à la culture, pour prendre deux domaines sur lesquels le travail est en cours actuellement, pour deux nouveaux plans locaux d'actions.

Ce sera aussi l'occasion pour nous de faire le point sur la Maison des Associations dans laquelle figurera par exemple un Bureau du Bénévolat. Tout en sachant que nous ne réglerons pas tous les problèmes. Vous avez parlé du problème des bénévoles, Monsieur LESERRE. Je pense par exemple à la protection contre les accidents du travail qui est un problème qui n'est toujours pas réglé au niveau national et qui est un vrai sujet pour les bénévoles.

Mais nous avons aussi travaillé avec les associations sur d'autres moyens qui leur seront accordés dans la Maison des Associations, lieu pour se réunir, un lieu d'aide à la constitution de ces associations, un centre de ressources dans le fond pour ces associations, mais aussi un Bureau du Bénévolat où elles pourront faire appel, dire quels types de personnes elles souhaitent avoir pour les aider à remplir leurs missions. Et c'est aussi un lieu où les Lillois pourront se rendre pour trouver l'association à laquelle ils souhaiteraient apporter quelques heures de leur temps et de leur expérience.

Donc, je pense que, fondamentalement, il n'y a pas un désaccord. Cette charte est un engagement moral, donc, elle compte et elle est importante en cela.

Nous avons souhaité collectivement qu'à partir de cette charte, dont vous avez dit que les termes étaient parfois philosophiques, il y ait un engagement propre et concret de la Ville. C'est la raison pour laquelle à partir de cet acte fondateur, je crois qu'on peut le dire, sera présenté ce pro-

.../...

gramme d'actions en début d'année prochaine et que nous pourrons alors prendre des engagements clairs avec une évaluation chaque année comme nous nous y sommes engagés.

Voilà ce que je souhaitais dire en réponse à votre intervention qui me paraît d'ailleurs tout à fait intéressante.

Si vous avez, sur les dérives, des cas concrets à nous signaler, je suis preneur. Je ne suis pas sûre de les connaître mais je suis tout à fait prête à vous entendre là-dessus, en particulier si je puis dire.

C'était un débat intéressant et je propose que nous passions au dossier suivant, c'est-à-dire Monsieur VICOT sur le C.C.P.D.

Le Conseil Municipal prend acte.

Chemise n°29

Rapporteur : Monsieur VICOT,
Adjoint au Maire

C.C.P.D.

01/889 - Contrat de Ville - XIIème Plan - Plan d'Actions de Prévention de la Délinquance et de Lutte contre la Toxicomanie - Programme 2001 - Subventions de la Ville - 2ème répartition.

01/890 - Groupement de Prévention et d'Accueil Lillois - Subvention 2001.

Adoptés.

Madame le Maire, deux délibérations assez techniques puisqu'elles s'inscrivent dans des décisions prises antérieurement et notamment le Contrat d'Actions de Prévention de la Délinquance que nous avons voté en juin dernier et sur lequel je serai donc assez rapide.

Néanmoins, j'en profiterai puisqu'il s'agit du C.C.P.D. et à l'intention de Monsieur DECOCQ puisque le volet prévention est un des volets complémentaires du volet C.L.S. de la politique globale de la Ville en matière de sécurité, pour préciser les axes d'intervention du C.C.P.D. pour l'année 2002.

Ce sont donc les délibérations 01/889 et 01/890.

La première concerne les subventions à l'association Cèdre Bleu qui est un centre d'accueil et de traitement par la méthadone et le subutex. Cela fait partie du Contrat d'Actions de Prévention qui a été voté en juin dernier. Il s'agit d'une subvention de 267 250 F.

La deuxième délibération concerne une subvention au Groupement de Prévention et d'Accueil Lillois, plus connu sous ses initiales G.P.A.L., qui se spécialise dans l'accueil du public marginalisé qui n'a pas accès communément aux structures d'accueil habituelles.

Il s'agit d'une subvention de 210 000 F.

.../...

Sur les bureaux de Police, et uniquement sur cette action pour donner un chiffre, un seul, ce soir puisque le débat global sur la sécurité, nous l'aurons plus tard mais en profondeur, la Ville mobilise cette année, simplement en travaux et uniquement sur cette seule action d'ouverture de bureaux de Police de proximité dans quatre quartiers lillois qui sont Euraille, au cœur du centre Euraille, Mme le Maire en a parlé tout à l'heure, également aux Bois Blancs, à Fives et à Lille Sud, simplement en travaux la somme globale qui est mobilisée cette année avoisine les 3 M.F. hors taxes, hors coût d'acquisition des locaux, de location, etc ...

Sur les axes d'intervention du C.C.P.D., puisque nous avons une politique qui veut que nous ayons d'un côté le Contrat Local de Sécurité, les cellules de veille que nous avons mises en place, celles qui naîtront encore dans plusieurs quartiers dans les semaines et mois à venir, nous avons, de manière parallèle et tout à fait complémentaire, le volet prévention dont le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance est la structure porteuse.

Les cinq axes que nous venons de définir avec les élus en charge des groupes de travail du C.C.P.D., les axes de travail du C.C.P.D. pour 2002, je peux vous en dire quelques mots.

Nous avons l'aide aux victimes, tout ce qui est médiation et tout ce qui tourne autour de la notion de prévention de la récidive.

C'est également la formation sur l'accès aux droits qui est souvent manquante, on s'en rend compte, notamment auprès de certains jeunes, et en particulier de certaines victimes que nous accueillons dans les instances de médiation et qui ne connaissent pas entièrement les droits qui sont les leurs en matière de recours.

Nous avons également un groupe de travail sur la prévention des conduites à risques. Il y a deux aspects dans les conduites à risques, la toxicomanie en grande partie mais aussi l'alcool, le tabac, il y a le volet soins. Mais il y a aussi le volet prévention des conduites à risques auprès des publics les plus exposés. Je pense notamment aux jeunes en ce qui concerne la toxicomanie mais aussi à l'alcool avec des comportements qui évoluent en fonction de l'offre car il y a une offre qui est faite auprès des jeunes en matière de produits alcoolisés qui mérite qu'on y réfléchisse et qu'on s'attache à la prévention dans ce domaine.

Il y a évidemment tout ce qui est prévention de la délinquance juvénile, quand on sait la part, qui est une part croissante, des mineurs impliqués dans des faits de délinquance ou d'incivilité, nous avons là un point sur lequel nous souhaitons mettre l'accent.

Parallèlement à la délinquance juvénile, il y a aussi, et c'est totalement lié, la réflexion sur les violences à l'école avec, là, un partenariat privilégié avec les enseignants et l'Education Nationale.

Et puis, il y a un aspect, qui est le cinquième et dernier, sur lequel nous souhaitons mettre l'accent, c'est la notion de parentalité. Jusqu'ici, nous avons au sein du C.C.P.D. un groupe technique qui réunissait les élus de la Ville et des universitaires autour d'une étude que nous avons lancée sur la parentalité.

Que met-on dans cette notion de parentalité et surtout comment est-elle mise en œuvre ?

Nous avons souhaité mettre très fort l'accent sur cette notion de parentalité. Ce groupe, qui n'était qu'un groupe technique, devient désormais un groupe de travail à part entière du C.C.P.D., c'est-à-dire qu'il devient l'animateur d'un véritable réseau d'associations et de spécialistes de la parentalité pour réfléchir aux solutions qui peuvent être apportées en la matière.

.../...

Voilà en quelques mots, Madame le Maire, les grands axes en ce qui concerne l'action du C.C.P.D., c'est-à-dire le volet uniquement prévention, sachant que nous aurons un débat beaucoup plus large et plus approfondi sur la politique de sécurité à Lille.

Madame le Maire - Merci beaucoup.

Madame POLIAUTRE puis Monsieur DECOCQ sur la délibération 01/852. Oui, c'est l'eau. Monsieur DECOCQ intervient toujours sur l'eau ...

Chemise n°15

Rapporteur : Madame POLIAUTRE,
Adjointe au Maire

QUALITÉ DE VIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

01/852 - Campagne d'année sur l'Eau - Etude pour la faisabilité d'un outil de sensibilisation de proximité sur l'eau : l'info-bus.

Il s'agit donc, Madame le Maire, d'un rapport qui s'inscrit dans la campagne sur l'eau pour une étude de faisabilité d'un outil de sensibilisation de proximité appelé Info-bus. On pourrait d'ailleurs mettre plutôt Infeau-bus.

Cette étude a pour but d'étudier quel outil pour proposer aux habitants des solutions concrètes dans leurs logements afin de réaliser des économies, permettre une prise de conscience nécessaire sur la qualité de l'eau mais aussi sur le prix, et aussi une réflexion sur la gestion de la ressource.

Cet outil pourrait servir en même temps de relais social pour un public en difficultés.

Ce qui est proposé dans ce rapport c'est une étude en plusieurs étapes dont la première est de vérifier le coût de la mise en place d'un tel outil. Il y a une interrogation sur le coût, sur la manière dont on pourrait mettre en place ce bus qui circulerait dans les quartiers pour sensibiliser, pour être un peu une vitrine.

Il vous est proposé une étude qui s'articule en plusieurs étapes dont la première pourrait nous conduire à nous arrêter si l'objet montrait que le coût de fonctionnement, le coût de cette réalisation était supérieur à ce que nous déciderions ensemble.

Ce rapport est un rapport très responsable, ne voulant pas s'engager sur un outil qui demain aurait un coût trop élevé pour la collectivité, mais en même temps il semblait très intéressant d'étudier ce qui s'est mis en place dans d'autres villes en la matière et qui sensibilise et aide les citoyens à économiser, à la fois au niveau de leur porte-monnaie, mais aussi une ressource utile pour les générations futures.

Madame le Maire - Merci beaucoup.

Monsieur DECOCQ.

M. DECOCQ - Très brièvement et surtout pour ne pas alourdir la critique que nous allons faire.

.../...

Naturellement, nous sommes favorables, nous l'avons dit, à la campagne d'année sur l'eau. Naturellement, nous sommes favorables à cet Info-bus tel qu'il nous a été présenté par Madame POLIAUTRE.

Je suis même assez favorable à l'idée d'étudier quelque chose avant de le faire mais on peut l'étudier en interne. Nous ne pensons pas qu'il faille sous-traiter une étude de 120 000 F pour cet objet.

Donc, nous voterons contre cette délibération.

Madame le Maire - Très bien.

Alors, nous votons sur la délibération 01/852.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du groupe Union pour Lille

Qui vote contre : le groupe Union pour Lille.

Adopté à la majorité.

01/853 - Agenda 21 - Adhésion de la Ville de Lille au Comité 21 (Comité Français pour l'Environnement et le Développement Durable).

Adopté.

Dernier dossier. Monsieur BERNARD sur la délibération 01/888.

Chemise n°28

Rapporteur : Monsieur MARCHAND,
Adjoint au Maire

JEUNESSE - ANIMATION

01/886 - Projets Jeunesse Animation - Attribution de subventions.

01/887 - Subventions à diverses associations de Jeunesse.

Adoptés.

INTEGRATION

01/888 - Intégration - Programmation 2001 - Subventions de la Ville - Troisième répartition.

M. BERNARD - Madame le Maire, je ne vais pas tomber dans les lieux communs des discours contre la politique d'intégration, au risque de vous décevoir peut-être une fois de plus.

Je ne vais pas évoquer non plus le parti pris d'une vision un peu communautaire de la Ville contraire aux objectifs mêmes de l'intégration qui sont défendus par ailleurs.

.../...

Je voulais simplement vous faire part de notre opinion concernant un hommage discret qui a eu lieu le 25 septembre dernier, Square du Réduit, au nom d'ailleurs très évocateur. Et là, une fois n'est pas coutume, je prendrai en flagrant délit de négligence cette cellule locale d'animation et de vigilance pour l'intégration et contre les discriminations.

En effet, s'il y a bien une communauté écartelée, oubliée, c'est la communauté harkie dont le destin a été tragique et qui connaît des retards sociaux accumulés. Jean SERVIER qui était le fondateur de la première harka qui a disparu l'an dernier avait l'habitude de dire « Les guerres font aussi des victimes parmi les survivants ».

Eh bien, cette unanimité que nous avons entendue à l'occasion des cérémonies du 25 septembre ici à Lille contraste fort avec le silence sépulcral qui prévaut sur leur sort.

Le Président de la République a reconnu, du bout des lèvres, que la France n'avait pas pu sauver ces enfants. Je crois que cette communauté est victime d'une situation de précarité et de détresse extrême, encore visible aujourd'hui.

Et l'abandon des Harkis, à mon avis, a durablement disqualifié la citoyenneté française, y compris d'ailleurs aux yeux des Algériens qui sont nés en France.

Vous parliez de compréhension de cette tragédie, Madame le Maire, auprès des jeunes générations. J'espère que, au gré des prochains dossiers, je verrai des dossiers positifs en direction de cette communauté abandonnée.

Madame le Maire - Monsieur MARCHAND, vous souhaitez répondre ?

M. MARCHAND - Simplement quelques mots pour vous dire que je suis toujours pantois devant les thèses avancées par les représentants du Front National. Nous en avons eu une fois de plus l'illustration en début de séance.

Pour vous dire que, effectivement, tout le travail qui est fourni par la Ville est un travail d'une positivité exemplaire qui est saluée par toutes et tous, et que je me félicite de tous les dossiers qui passent ici ce soir, en espérant qu'il y en aura d'autres demain. Nous travaillons dans un sens commun qui s'appelle l'intégration de toutes et tous au niveau de la Ville de Lille.

Tel est le sens de la CLAVID, Monsieur BERNARD, je suis désolé que vous ne l'ayez pas compris, mais cela ne m'étonne qu'à moitié.

Madame le Maire - Je mets aux voix la délibération 01/888.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National

Qui vote contre : néant

Qui s'abstient : le Front National

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Si vous le voulez bien, avant que nous nous quittions, je vous demanderai quelques instants puisque nous avons les dossiers 2, 3, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 30 et 31 sur lesquels il y a semble-t-il un accord.

.../...

Je vous demande de bien vouloir voter sur l'ensemble de ces délibérations.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Chemise n°2

Rapporteur : Monsieur PARGNEAUX,
Maire délégué

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMES

01/789 - Commune Associée d'Hellemmes - Revalorisation des tarifs des services proposés par la Commune Associée d'Hellemmes pour l'exercice 2002 - Conversion en euros.

01/790 - Commune Associée d'Hellemmes - Avances sur subventions consenties à divers organismes au titre de l'année 2002.

01/791 - Commune Associée d'Hellemmes - Adhésion à l'Association des Petites Villes de France.

01/792 - Commune Associée d'Hellemmes - Contrat Educatif Local - Subvention et réemploi.

01/793 - Commune Associée d'Hellemmes - Aménagement du Parc Bocquet - Avenant n°1 au marché.

01/794 - Commune Associée d'Hellemmes - Association Boldoduc - Versement d'une subvention.

01/795 - Commune Associée d'Hellemmes - Festivités du 14 juillet 2001 - Versement de subventions à diverses associations.

01/796 - Commune Associée d'Hellemmes - Caisse d'Allocations Familiales de Lille - Versement d'une subvention à l'Association "Espace Jeunes Hellemmes" - Réemploi.

01/797 - Commune Associée d'Hellemmes - Opération FISAC - "Cœur de Pays" - Subvention d'Etat - Admission en recettes - Réemploi de subvention.

01/798 - Commune Associée d'Hellemmes - Journées Santé 2001 - Versement d'une subvention au Collège Saint-Exupéry.

01/799 - Commune Associée d'Hellemmes - Association "Espace Jeunes Hellemmes" Versement d'une subvention dans le cadre de la Journée Nationale d'Information Jeunesse.

01/800 - Commune Associée d'Hellemmes - Intégration scolaire des enfants handicapés - Versement d'une subvention à l'Association Cap'Enfance.

Adoptés.

Chemise n°3

Rapporteur : Monsieur DURAND,
Maire délégué

COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

01/801 - Commune Associée de Lomme - Subvention exceptionnelle à la Ville de Toulouse.

.../...

01/802 - Commune Associée de Lomme - Concours de la chanson française 2002 - Remise de récompenses.

01/803 - Commune Associée de Lomme - Tarification - Exercice 2002 - Passage à l'Euro.

01/804 - Commune Associée de Lomme - Avenants aux lots n°2 et n°3 du marché de services - Colonies de vacances.

01/805 - Commune Associée de Lomme - Marché - Centres de vacances.

01/806 - Commune Associée de Lomme - Avenants au marché travaux - Construction d'une médiathèque située 794 avenue de Dunkerque à Lomme.

01/807 - Commune Associée de Lomme - Avenant au marché chauffage.

01/808 - Commune Associée de Lomme - Marché de travaux - Construction d'un stade rue de Lompret à Lomme.

01/809 - Commune Associée de Lomme - Résiliation du bail - 423 avenue de Dunkerque - Versement d'une indemnité d'éviction.

01/810 - Commune Associée de Lomme - Résiliation du bail - 24 rue Neuve - Versement d'une indemnité d'éviction.

01/811 - Commune Associée de Lomme - Acquisition d'un terrain sis à Lomme à l'angle des rues Jules Guesde et Albert Thomas.

01/812 - Commune Associée de Lomme - Vente d'un garage sis à Lomme 133 avenue de Mont Camp.

Adoptés.

Chemise n°6

Rapporteur : Madame CARLIER,
Conseillère municipale déléguée

MARCHES DE PLEIN AIR

01/824 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce à Lille, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Subvention au Comité de Défense et d'Entraide des Commerçants Non Sédentaires (CDE-CNS).

01/825 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce à Lille, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Subvention au Syndicat Scarpe-Escaut des commerçants non sédentaires.

Adoptés.

.../...

Chemise n°7

Rapporteur : Madame KECHEMIR,
Conseillère municipale déléguée

INSERTION - LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS - R.M.I.

01/826 - Programme « Insertion » - Chantier école de Lomme.

01/827 - Programme « Insertion » - Participation à la création de l'Equipe BATITILLE.

01/828 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Lutte contre les exclusions.

Adoptés.

Chemise n°9

Rapporteur : Monsieur FREMEAUX,
Conseiller municipal délégué

PERSONNEL

01/840 - Emploi de Directeur de l'Opéra.

01/841 - Etat du personnel : ajustement des effectifs.

Adoptés.

Chemise n°10

Rapporteur : Madame le Maire,
en l'absence de Madame DEMESSINE
Adjointe au Maire

SPORT

01/842 - Complexe Auguste Defaucompret (Ex Friche Roquette) - 2ème tranche - Avenant aux lots n°1-6-7-11.

01/843 - Complexe Sportif Youri Gagarine - Quartier des Bois-Blancs - Construction d'un club-house - Appel d'Offres.

Adoptés.

Chemise n°11

Rapporteur : Madame FILLEUL,
Conseillère municipale déléguée

TOURISME

01/844 - Taxe de séjour - Conversion des tarifs en Euros - Instauration de la taxe de séjour sur le territoire de Lille - Hellemmes - Lomme.

Adopté.

.../...

RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES

01/845 - Organisation de deux conférences-spectacles sur l'Euro par l'ACRI - Demande de subvention.

Adopté.

Chemise n°12

Rapporteur : Monsieur FALISE,
Adjoint au Maire

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

01/846 - Observatoire International de la Démocratie Locale.

Adopté

Chemise n°14

Rapporteur : Monsieur CACHEUX,
Adjoint au Maire

URBANISME

01/849 - Lille-Sud - Faubourg des Postes - Faubourg des modes - Mandat d'études pré-opérationnelles à confier à la SORELI.

01/850 - Lille 2004 - Maison-Folie - Réhabilitation de la Brasserie des Trois Moulins - Choix de la maîtrise d'œuvre.

01/851 - Ravalement de façades - Subventions.

Adoptés.

Chemise n°16

Rapporteur : Madame VERBRUGGHE,
Conseillère municipale déléguée

SOLIDARITE INTERNATIONALE
DROITS DE L'HOMME

01/854 - Centre Régional de Documentation Tiers Monde - Demande de subvention.

01/855 - Subvention destinée à la Fondation de Lille.

01/856 - Association Cap Humanitaire - Demande de subvention pour l'organisation du Marché Alimentaire et Solidaire à Lille.

Adoptés.

.../...

Chemise n°17

Rapporteur : Monsieur KANNER,
Adjoint au Maire

SOLIDARITE ET PROJET EDUCATIF

01/821 - Inter-ventions sur le quartier de Lille-Sud - Les Francas Association Départementale du Nord
- Versement du solde de subvention au titre de l'an 2001.

01/857 - Scouts de France - Codépie de Lille - Versement d'une subvention.

01/858 - Passation d'une convention entre la Ville de Lille et le Centre Communal d'Action Sociale de Lille.

Adoptés.

Chemise n°18

Rapporteur : Monsieur SULMAN,
Conseiller municipal délégué

SANTE

01/859 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Contrat Territorial de Santé (CTS) de Lille - Santé.

01/860 - Installation de trois échangeurs de seringues mécaniques sur la Ville de Lille - Encaissement de la subvention de l'Etat - Santé.

01/861 - Compléments de subventions destinées aux organismes à caractère social - Santé.

Adoptés.

Chemise n°19

Rapporteur : Madame STANIEC,
Conseillère municipale déléguée

RETRAITES - PERSONNES AGEES

01/862 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Agées.

Adopté.

ACTION SOCIALE LIEE AU LOGEMENT

01/863 - O.P.A.H. de Fives - Fonds Solidarité Habitat - Convention - Proposition.

01/864 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Logement.

.../...

01/865 - Primes municipales dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille-Sud et courées en complément des aides de l'A.N.A.H.

Adoptés.

Chemise n°20

Rapporteur : Madame DA SILVA,
Adjointe au Maire

ACHATS ET MARCHES PUBLICS

01/866 - Mise à disposition et maintenance des copieurs - Appel d'offres ouvert.

Adopté.

Chemise n°21

Rapporteur : Madame CULLEN,
Adjointe au Maire

CULTURE

01/867 - Subventions aux associations culturelles.

01/868 - Exposition ZEC - 13 septembre - 18 novembre 2001 - Participation financière à l'organisation de l'exposition.

01/869 - Exposition ZEC - 13 septembre - 18 novembre 2001 - Tarification produits dérivés - Modification.

01/870 - Convention d'objectifs entre l'Etat, la Région Nord/Pas-de-Calais, la Ville de Lille et l'Orchestre National de Lille pour les années 2001-2004.

01/871 - Conservatoire National de Région - Modification du règlement intérieur.

01/872 - Conservatoire National de Région - Avenant aux lots n°10 et 14.

01/873 - Musée de l'Hospice Comtesse - Convention liant la Ville de Lille et le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Lille - Dépôt d'œuvres appartenant au CHU de Lille au Musée de l'Hospice Comtesse - Avenant.

Adoptés.

Chemise n°22

Rapporteur : Monsieur PLANCKE,
Conseiller municipal délégué

PATRIMOINE

01/874 - Monuments Historiques - Eglise St Maurice - Façades hautes du chevet travées 14 à 18 (2ème tranche).

.../...

01/875 - Eglise Saint-Maurice - Restauration des vitraux - Avenant n°1 au lot n°2.

Adoptés.

Chemise n°23

Rapporteur : Madame PHEULPIN-COQUEL,
Conseillère municipale déléguée

BIBLIOTHEQUES ET LECTURE

01/876 - Lecture - Subventions aux associations.

Adopté.

Chemise n°24

Rapporteur : Monsieur LENGLET,
Adjoint au Maire

COLLEGES. LYCEES ET
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

01/877 - Subventions Aide à la vie estudiantine -Attribution de subventions.

Adopté.

Chemise n°25

Rapporteur : Madame BOCQUET,
Adjointe au Maire

PETITE ENFANCE - P.M.I.
POUPONNIERE ET CRECHES

01/878 - Contrat Enfance - Subventions 2001 destinées à des structures diverses, associatives ou publiques œuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnières municipales.

Adopté.

Chemise n°26

Rapporteur : Madame CAPON,
Adjointe au Maire

ECOLES

01/879 - Réfection des cours d'écoles - Programmation 2002/2003 - Procédure d'appel d'offres - Ecoles Daudet et Littré.

01/880 - Classes d'environnement - Prix de séjours et participations familiales - Passage à l'Euro.

.../...

01/881 - Classes d'environnement - Personnel enseignant - Indemnités - Application des nouveaux taux.

01/882 - Avenants aux lots 1-5-6-7-8 - Aménagement de locaux associatifs et d'une école de musique.

01/883 - Transfert à la Ville de Lille de la gestion de l'établissement public Caisse des Ecoles.

Adoptés.

Chemise n°27

Rapporteur : Monsieur ORIOL,
Conseiller municipal délégué

RESTAURATION SCOLAIRE

01/884 - Restauration scolaire - Lille - Contrat d'entretien et de dépannage des équipements de restauration.

01/885 - Contrat de location de véhicule.

Adoptés.

Chemise n°30

Rapporteur : Monsieur CUCHEVAL,
Adjoint au Maire

HANDICAPES

01/891 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Handicapées.

Adopté.

Chemise n°31

Rapporteur : Madame BOUCHART,
Adjointe au Maire

ECONOMIE SOLIDAIRE

01/892 - Programme « Nouveaux Services - Nouveaux Emplois » - Contribution à l'opération « La place aux savoirs » menée par l'Association PILES.

Adopté.

Merci infiniment et bonne soirée.

(Séance levée à 19 h 50).